

COMMISSION SPECIALE CHARGEÉE D'EVALUER LA LEGISLATION ET LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRAITE ET DE TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS

du

LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE BELAST MET DE EVALUATIE VAN DE WETGEVING EN HET BELEID INZAKE MENSENHANDEL EN MENSENSMOKKEL

van

MAANDAG 7 NOVEMBER 2022

Namiddag

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 09 et présidée par M. Khalil Aouasti. De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.09 uur en voorgezeten door de heer Khalil Aouasti.

Audition sur la traite et le trafic des êtres humains, volet victimes, de

- **Mme Delphine Demanche, représentante de Sister House;**
- **Mme Maïté Lonne, autrice;**
- **Mme Eefje de Volder, adviseur, et Mme Ina Hut, directrice-administratrice de CoMensha.**
- Hoorzitting over mensenhandel en mensensmokkel, luik slachtoffers, met**
- **mevrouw Delphine Demanche, vertegenwoordigster van Sister House;**
- **mevrouw Maïté Lonne, auteur;**
- **mevrouw Eefje de Volder, adviseur, en mevrouw Ina Hut, directrice-bestuurster van CoMensha.**

Le **président**: Chers collègues, nous allons débiter cette réunion de la commission spéciale chargée de l'évaluation de la législation en matière de politique de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. J'ose espérer que la petite semaine de repos a pu profiter à nombre d'entre vous. Aujourd'hui, nous reprenons nos travaux sous un angle plus thématique, conformément au vœu des experts d'entendre plus particulièrement les représentants – et représentantes, en l'occurrence – des victimes de ces phénomènes, en leur réservant toute notre attention. Un autre volet s'intéressera plus spécifiquement aux victimes mineures d'âge.

Je me réjouis de vous accueillir toutes les trois, mesdames. Je remercie donc Mme Delphine Demanche, de Sister House; Mme Maïté Lonne, qui a été aussi victime de la traite des êtres humains; ainsi que Mmes Ina Hut et Eefje

de Volder, respectivement directrice et administratrice de CoMensha. Je vais immédiatement céder la parole à notre première oratrice.

Pour rappel, les intervenantes auront droit à leur temps de parole. Puis, les questions seront posées en un seul coup. Je demanderai, par conséquent, aux membres de cette commission de poser toutes leurs questions. Un second tour de parole sera consacré aux réponses que vous apporterez, mesdames, à toutes les questions qui vous auront été posées personnellement.

Delphine Demanche: Bonjour. D'abord, merci pour l'opportunité qui nous est donnée ici de parler de ce qu'on observe et de ce qu'on accompagne au mieux tous les jours. Je suis coordinatrice de la Sister House, qui est le centre d'hébergement, d'information et d'accompagnement pour les femmes migrantes sans abri de la Plateforme citoyenne. Depuis 4 ans, nous accueillons des femmes qui cumulent les violences du parcours migratoire et les violences de genre dont elles font l'objet depuis le début, que ce soit dans le pays d'origine ou sur le parcours jusqu'ici. Parmi ces violences, il y a évidemment celles liées à la traite et au trafic des êtres humains. Je propose de revenir ici sur 4 récits dans l'idée de mettre en lumière les difficultés que ces femmes rencontrent dans le cadre de ces violences spécifiques.

Le premier récit est celui d'Olivia, qui a 20 ans et vient du Nigéria. Lorsqu'elle arrive à la Sister's House, ses premiers besoins concernent sa santé sexuelle et reproductive ainsi que la recherche de ses enfants, qu'on lui a enlevé à la naissance et dont elle n'a aucune nouvelle. Olivia est arrivée mineure en Italie via un réseau de prostitution tenu par une femme nigériane. Cette situation a duré plusieurs années avant qu'elle ne parvienne à s'enfuir et ne soit prise en charge par nos équipes.

Ici, la situation d'exploitation sexuelle dans laquelle elle s'est retrouvée n'est pas rentrée dans les critères pour obtenir un accompagnement spécialisé et une protection en tant que victime de traite, puisque celle-ci s'est déroulée en Italie, hors de nos frontières et sans lien apparent avec la Belgique.

Pourtant, Olivia a été informée de la proximité d'autres réseaux de traite nigériens à Bruxelles et des risques qu'elle encoure en restant ici. Elle ne peut pas non plus porter plainte pour ces faits, pour ces mêmes critères territoriaux. Malgré ses séquelles physiques et psychologiques, elle n'a également aucune preuve de ces années de violences.

Comme Olivia, de nombreuses femmes traversent les frontières intra européennes pour fuir et essayer de mettre à distance "physique" les réseaux de traite qui les exploitent. Le problème est que le cadre législatif en Belgique ne permet pas de leur accorder une protection spécifique pour ces faits. Cette protection serait pourtant le préambule nécessaire à une prise en charge qualitative des victimes, pour qui les notions de "frontières nationales" sont bien loin des réalités et des violences qu'elles subissent. Leurs témoignages, par ailleurs, soutiendraient les enquêtes menées ici et participeraient à renforcer la coopération européenne sur la prise en charge et la lutte contre ces réseaux transnationaux de traite des êtres humains.

La deuxième histoire est celle de Fiona. Fiona a 19 ans et a fui l'Erythrée pour éviter le service militaire obligatoire quand elle en avait 13. Nous la rencontrons en Belgique où, depuis plusieurs mois, elle tente de passer en Angleterre via les parkings proches de la gare d'Arlon.

Au vu de son récit et de ses vulnérabilités, on lui parle à la Sister's House de la possibilité de demander l'asile ici. Le problème est que Fiona est arrivée en Europe par la France avec un faux passeport et en compagnie d'un homme de nationalité française qui l'a séquestrée et violée pendant plusieurs semaines. Elle sait qu'introduire une demande d'asile ou une demande de protection internationale ici lui vaudrait un renvoi vers la France, suivant l'application du règlement Dublin III. De ce fait, l'Angleterre est la seule option qu'elle voit pour espérer avoir une reconnaissance de son statut de réfugiée rapidement.

Lors d'une de ses tentatives de traverser les frontières intra européennes, elle se retrouve face à un groupe de trafiquants, qui exigent une somme d'argent à elle et au groupe dont elle fait partie.

Sauf qu'ils lui demandent des faveurs sexuelles, ce qu'elle refuse.

Fiona est alors séquestrée et violée par ces hommes toute une nuit, avant d'être relâchée nue le lendemain. Sauf qu'avec son téléphone portable, elle a tout enregistré. Accompagnée dans ses démarches par notre équipe, sa plainte est déposée par son avocate en même temps qu'un suivi se lance avec Pag-Asa.

Les enregistrements - heureusement - sont suffisants pour ouvrir un dossier et l'enquête commence. Mais rapidement dans l'intérêt de l'enquête, la police lui demande d'obtenir d'autres preuves, notamment les identités des agresseurs, ce qu'elle essaie de faire pour montrer sa coopération, comme l'exige la procédure. Elle prend des risques pour les prendre discrètement en photo et obtenir leurs identités Facebook. La procédure est longue et Fiona n'a aucune garantie de son issue. L'enjeu n'en est pourtant pas moins l'obtention d'un titre de séjour, qui lui permettrait de sortir de ses conditions de précarité et de vulnérabilité.

Fiona ne se sent toujours pas en sécurité ici. La procédure dure. Elle décide finalement de tenter de passer en Angleterre. Arrêtée par la police, cette tentative est considérée comme une reprise de contact avec les réseaux de trafiquants. Pour elle, l'Angleterre reste néanmoins une option sécurisante face au risque que sa plainte ici en tant que victime de traite n'aboutisse jamais ou que sa demande de protection internationale lui soit refusée en raison du règlement de Dublin III et qu'elle soit renvoyée en France, dans le pays où elle a déjà été victime d'une situation de trafic.

L'histoire de Fiona met en lumière la charge de la preuve qui repose sur les victimes de trafic, tout comme la charge de la coopération avec les institutions judiciaires dans une procédure extrêmement exigeante qui ne fournit au final aucune garantie à moyen ou long terme d'être en sécurité pour les victimes, malgré les risques encourus.

Elle met également en avant les impensés des procédures d'asile - notamment dans le cadre de Dublin III -, qui alimentent les situations de précarité dont se nourrissent les réseaux de trafic d'êtres humains. Enfin, elle montre les limites de ces différentes procédures qui cloisonnent les récits, alors que les réalités des parcours migratoires font état de bien plus de complexités.

Le troisième récit est celui de Rayane et de Marie. Rayane et Marie ne se connaissaient pas avant d'être à la Sister's House. Pourtant, leurs vécus

sont assez communs.

Comme Fiona, Rayane est érythréenne et a introduit une demande de protection internationale en Belgique qui lui a été refusée – encore une fois – sur la base du règlement Dublin III. Elle risque un renvoi forcé vers l'Italie, ce qu'elle ne peut pas concevoir compte tenu des violences subies là-bas et du manque de soutien dans le cadre de ses démarches de protection internationale.

Elle rencontre ici un homme qui a la nationalité belge et qui lui promet de l'aider dans sa procédure. Elle se retrouve finalement enfermée et violée pendant une nuit par cet homme. Il menace de la signaler à la police si elle ne revient pas. Il la harcèle et elle finit par supprimer ses comptes sur les réseaux sociaux. Mais il sait où elle est, et surtout comment la retrouver.

Rayane comprend entre-temps que d'autres femmes se retrouvent dans la même situation qu'elle, avec le même homme et les mêmes formes de chantage administratif. Elle apprend qu'une plainte a déjà été déposée par une autre femme, pour les mêmes faits. Elle veut le faire à son tour. Mais étant sans papiers et sous le coup d'un renvoi accéléré vers l'Italie avec l'ICAM, aucune garantie ne lui est donnée que, en allant déposer plainte, elle pourra ressortir du commissariat étant donné que l'Office des étrangers est systématiquement prévenu en cas de présence de personnes en situation irrégulière auprès des forces de l'ordre.

Par ailleurs, Rayane est consciente qu'elle a supprimé les maigres preuves qu'elle avait, ce qui réduit par-là les possibilités qu'une enquête soit ouverte. Malgré la présence d'autres victimes et les risques connus qu'une telle situation de trafic se reproduise avec le même homme, Rayane est dans l'impossibilité de déposer plainte.

Presque comme Marie, d'origine rwandaise, que nous accompagnons aussi dans ses démarches. Arrivée en Belgique via un homme rencontré sur Facebook, elle a été séquestrée et violée pendant 3 mois. Elle n'a pas vu la lumière du jour jusqu'à ce qu'il la drogue et la relâche en pleine rue. Elle a erré plusieurs semaines avant d'être prise en charge par les associations de terrain. Elle a porté plainte, passant outre sa situation irrégulière, en tant que victime de trafic. Mais elle n'a pas de preuves: le compte Facebook de cet homme est faux, les identités qu'il a mentionnées n'existent pas, elle ne sait absolument pas où se trouvait la maison où elle a été séquestrée en Belgique, puisqu'il l'a relâchée quand elle était droguée. Faute d'éléments, la plainte a très peu de chances d'aboutir à l'ouverture d'une enquête. Marie ne peut donc pas être prise en charge par les

structures spécialisées pour ce genre de suivi.

On retient de ces deux histoires l'image d'un cercle vicieux: sans papiers, dans des situations administratives et sociales précaires provoquées par les impensés de nos politiques migratoires, elles deviennent des proies faciles pour les trafiquants. Elles le sont d'autant plus que leur situation administrative irrégulière prévaut sur leur statut de victime lorsqu'il est question de porter plainte. Combien de plaintes comme celle de Rayane n'ont jamais été déposées par peur d'être enfermée et expulsée? Les trafiquants le savent et ce qui apparaît ici comme des "cas isolés" nous permet de constater une situation systémique de vulnérabilisation des femmes que les failles des procédures d'asile et de prise en charge empêchent de protéger.

Imaginons, comme Marie, passer outre le risque d'enfermement lors du dépôt de plainte, on retient ensuite la charge de la preuve qui - encore une fois - conditionne le statut de victime et la prise en charge adaptée. Une prise en charge qui se veut sociale, médicale, psychologique - mais aussi au niveau de l'hébergement. Faute d'un lieu où être en sécurité, les victimes non reconnues n'ont souvent d'autre choix que de continuer à prendre des risques pour sortir de la précarité inévitable, quitte à se retrouver dans les mêmes réseaux de traite ou de trafic ici ou ailleurs en Europe. La boucle est bouclée.

Et puis, il y a les histoires de tant d'autres femmes que nous accompagnons à la Sister's House. Celles dont nous savons qu'elles prennent des risques, et toutes les autres dont nous craignons qu'elles en prennent un jour, faute d'alternative.

À la difficulté d'obtention du permis de travail en cas de demande de protection internationale, à la durée de la procédure, à l'application du règlement Dublin III de manière stricte qui oblige les femmes à être renvoyées dans des pays où elles ont déjà subi toute une série de violences et de situations de traite et de trafic, nous ajoutons aujourd'hui la situation de cette énième "crise de l'accueil" qui fait en sorte que les demandeurs d'asile ici n'ont pas accès à des centres. Ce nonaccès à l'accueil implique que, encore une fois, ils n'ont pas non plus la possibilité d'obtenir une carte orange, un permis de travail et de se retrouver dans des conditions qui leur permettent d'éviter ces situations de précarité dont les trafiquants et les réseaux de traite se nourrissent.

Durant ces périodes plus ou moins longues, de nombreuses femmes migrantes sans abri s'orientent à défaut vers les secteurs du care et se retrouvent dans des situations de travail irrégulier.

Soin aux enfants ou aux personnes âgées ou malades, travail domestique, entre autres, sont des domaines où les femmes migrantes au statut précaire sont majoritaires, du fait des dynamiques de genre.

L'invisibilité de ces espaces, chez des particuliers le plus souvent, accroît les risques de violences et les glissements vers l'exploitation sexuelle et/ou économique. Notre rôle est aussi celui de les informer et de leur expliquer ces risques. Mais faute d'alternative, que peuvent-elles faire et que pouvons-nous proposer de manière sécurisante?

Nous, actrices de la première ligne, écoutons, proposons un accompagnement. Le plus souvent, nous sommes dans le curatif, faute de droits et de procédures adaptées.

Aux niveaux politique et légal, il est pourtant possible de garantir davantage ces droits.

Revoir les procédures d'asile, garantir le droit à l'accueil. Appliquer la clause de souveraineté sur Dublin III pour éviter de renvoyer des femmes vers ce genre de situation et ce genre de pays où elles ont déjà connu trop de choses. Alléger les procédures de reconnaissance en tant que victime, inverser la charge de la preuve qui les isole et qui leur fait courir tant de risques. Organiser la prévention - notamment via Internet - et l'identification des formes de trafic qui s'y jouent, ainsi que la coopération entre États européens pour identifier les réseaux transnationaux et protéger les victimes, où qu'elles se trouvent sur le territoire Schengen.

Acter la primauté du statut de victime sur celui de personne en situation irrégulière lorsqu'il s'agit de porter plainte. Adopter une logique "préventive" dans l'évaluation des procédures existantes au regard des risques qu'elles créent à la marge. Les pistes sont nombreuses, les réponses indispensables.

In fine, notre expérience de terrain nous amène à conclure que la façon la plus efficace de prévenir, agir sur et démanteler les réseaux de traite et de trafic est celle de proposer une réelle protection et des alternatives de sortie de précarité aux potentielles victimes. Merci.

Maïté Lonne: Monsieur le président, pour me présenter en quelques mots; je suis éducatrice de formation, militante contre l'exploitation sexuelle, consultante pour les institutions et les associations de terrain, vice-présidente de l'association 'Les enfants d'Argus' et autrice du livre « Culture pédocriminelle et prostitutionnelle ». Je donne occasionnellement cours en haute école aux futurs

travailleurs sociaux, notamment autour des dysfonctionnements de l'aide à la jeunesse. J'ai également pu représenter la voix des victimes de traite pour l'Europe lors de la campagne internationale WithHer initiée par les Nations-Unies et la Commission européenne.

Je suis née dans une famille dysfonctionnelle dans laquelle j'ai subi des violences physiques, psychologiques et sexuelles, dès ma petite enfance. Vers l'âge de 13 ans, je suis placée dans des unités psychiatriques pour adultes, dans lesquelles je me fais également agresser. Par la suite, je suis placée dans les foyers de l'aide à la jeunesse. Je n'y ai rien reçu d'autre à part le gîte et le couvert, dans une ambiance de violences institutionnelles. Une violence qui aujourd'hui sévit encore plus que jamais, les juges n'étant plus en mesure de protéger les enfants. À 17 ans, je suis mise à la rue par mon foyer, à cause de ma consommation de produits stupéfiants, les règlements institutionnels interdisant formellement toute forme de consommation. Ce qui signifie que tous les enfants consommateurs vivent en rue ou se logent chez des messieurs plus âgés pour survivre. Une forme de « prostitution » déguisée en l'absence d'aide concrète de l'État belge. Il est urgent de se rendre compte que les jeunes filles des foyers sont particulièrement vulnérables et tombent souvent sur des proxénètes plus âgés prétendument amoureux, que l'on nomme *lover boys*. Par manque de moyens, de connaissances et d'outils, ces jeunes victimes de traite ne sont, soit pas prises en charges, soit enfermées en IPPJ pour leur "protection". Allons-nous jeter des victimes de viols en prison?

À la majorité, je suis balancée dans un monde des adultes que je ne comprends pas. Durant les 2 premières années, je poursuis un chemin d'errance et de chaos, avant de décider de changer de cap. Je postule notamment pour un job étudiant dans la restauration, via internet. Mon profil est retenu par une société liégeoise qui me convie rapidement à un entretien d'embauche. Mais le rendez-vous dans un restaurant grec de Seraing se solde par un viol. Je reçois une liasse de billets en plein visage. Une camionnette me jette ensuite devant les escaliers de la gare de Liège Guillemins. Je suis incapable de me rappeler comment j'ai retrouvé le chemin jusqu'à mon domicile, à Bruxelles. Je suis en état de choc et de confusion totale. Venais-je d'être violée ou venais-je d'être prostituée? J'apprendrai par la suite que c'est une technique d'abattage bien connue des services de police, pour annuler la sensation du viol.

Par la suite, la secrétaire de cette société, Helena, à qui j'avais envoyé mon CV, me contacte sur Facebook. Elle me confie avoir vécu la même

chose que moi et devient ma confidente. Son patron, notre violeur, David, ne cesse de me téléphoner. Je ne réponds pas. Helena me convainc de lui répondre « sans quoi ce sera bien pire pour moi ». Ce fut le début de l'engrenage.

Je suis harcelée du soir au matin. Je reçois un second téléphone réservé aux appels du réseau. Mon entourage est menacé. Je m'isole totalement pour le protéger. David me déplace en voiture ou en camionnette dans toute la ville. Il m'emmène dans des hôtels ou chez des particuliers. J'agis comme un pantin totalement désarticulé et brisé. La plupart des hommes qui me choisissent et me violent ont entre 40 et 70 ans. J'ai l'âge de leurs propres filles, voire de leurs petites filles pour certains.

Durant les premiers viols, je pleure, je m'enferme dans la salle de bain, mais je dois rapidement en sortir. Un seul client a pris conscience de la situation et m'a proposé son aide pour me sortir de là. Une aide que j'ai refusé, par peur. À cette époque, j'étais persuadée que le chef était omnipotent. D'ailleurs la plupart des victimes iront jusqu'à protéger les modes de fonctionnement du réseau par peur de subir des représailles ou d'être responsable des tortures infligées à une autre victime. Une façon de se tenir les uns les autres.

Lorsque je suis emmenée dans des hôtels de passe, la dame en charge de l'accueil réclame uniquement l'identité du payeur. Elle ne vous regarde jamais dans les yeux, vous n'existez pas. Les jeunes femmes victimes de traite et les mineures envoyées dans ces bâtiments, ne sont jamais contrôlées. Il en va de même pour les hôtels classiques et les locations Airbnb.

En bas du bâtiment, un véhicule me surveille. Au début, je pense être seule. J'ai tellement peur que je ne bouge pas. Je ne dis rien à personne. Je me dissocie pour pouvoir supporter les viols. Cela devient une routine. Une routine qui me donne la nausée et me tue chaque jour un peu plus.

Un jour, un client me loue pour toute la nuit. Il m'emmène dans un club privé échangiste. Encore aujourd'hui, j'en fais des cauchemars. Je n'ai pas accès à la totalité de mes souvenirs, mais je me rappelle avoir été enfermée dans un énorme cube noir parsemé de trous au niveau des yeux et au niveau des parties génitales, pour les hommes ayant un attrait pour le voyeurisme. Il y avait un matelas par terre. L'odeur de transpiration était intenable. Un couple est entré dans le cube pour abuser de moi, pendant que d'autres observaient la scène. Il y avait également une table d'examen gynécologique sur laquelle une femme était ficelée, le tout près d'un immense buffet plongé dans la

pénombre. Les gens se baladaient à moitié nus, parfois en portant des masques, entre deux plats ou entre les étages dont les couloirs sombres obligeaient chaque corps à se frôler. Plus tard durant cette même nuit, je suis emmenée dans une voiture, agressée puis abandonnée sur le bord de la route. Une autre fois, je serai menacée avec une arme à feu.

Après un an d'activité illicite, le réseau a été arrêté par la brigade 'Traite des êtres humains' de Liège. Le chef avait toujours un calepin Atoma caché dans sa veste, dans lequel les noms et les numéros de toutes les victimes étaient notés, à côté de nos pseudonymes de « putes ». Nous étions plus d'une centaine de victimes à avoir été contactées sur les réseaux sociaux ou via des groupes de concours de beauté tels que Top Model Belgium ou Miss Belgique. Le chef avait aussi installé un faux studio de photo au-dessus du restaurant, pour violer les jeunes filles pendant les *shootings*.

Cette affaire est la toute première condamnation en Belgique pour traite des êtres humains, exploitation de la débauche et viols, combinés à de la cybercriminalité. David nous avait volé toutes nos photos Facebook et nous vendait en ligne sur des sites tels que '2ememain', avec des codes et des mots clés soigneusement évités. Oui, j'ai été vendue entre deux annonces pour un canapé en solde et une table Ikea encore utilisable. La presse nommera David « Le proxénète de Facebook ».

Nous n'avons été qu'une dizaine de victimes à oser témoigner. Cinq hommes et une femme ont été condamnés à 2 ans de prison avec sursis et une amende. Je n'ai jamais réclamé l'argent de mes viols. De l'argent sale que l'État a empoché. Quant au chef, David, il a écopé de 8 ans de prison ferme, étant multirécidiviste. Il les a faits et a été libéré l'été dernier. Suite à mes nombreux témoignages dans la presse, j'ai reçu des menaces de la part de l'un de ses codétenus. Comment une chose pareille peut-elle se produire? Cet homme va-t-il recommencer indéfiniment? Qui protège finalement les victimes?

Au moment de l'arrestation, je ne veux pas témoigner. J'ai terriblement honte et peur. Mais très vite, l'inspecteur en charge de cette affaire me dévoile une partie de l'enquête et m'explique l'ampleur du dossier: messages, écoutes téléphoniques, surveillances, témoignages, photos et j'en passe. C'est une méthode spécifique que la police est obligée d'employer face aux victimes de traite. D'abord ils accumulent les éléments, parfois même durant un an, sans pouvoir sortir les victimes du réseau, et ensuite ils présentent les preuves aux victimes pour les faire parler. Sans ça, aucune

d'entre elles ne témoigne. Mais comment ces brigades peuvent-elles travailler correctement dans les conditions qui sont les leurs?

Je découvre que le profil Facebook de la fameuse Helena, confidente de mon calvaire, n'est autre que David en personne, se faisant passer pour une femme victime, sur un faux profil qu'il alimentait régulièrement. L'homme obtient des informations sur les victimes, par les victimes elles-mêmes. Cette information a été reconnue comme circonstance aggravante, prouvant qu'il avait tout à fait conscience de la gravité de ses actes et aucune empathie envers ses proies.

J'apprends également la présence de mineures d'âge dans mon réseau. Par exemple, une adolescente de 14 ans devait fuguer de chez elle durant la nuit, pour satisfaire sexuellement le chef, en étant violée dans une camionnette entre deux champs, avant d'être vendue à des clients, pour ensuite retourner auprès de sa famille au petit matin. Si elle ne s'exécutait pas, le chef menaçait de s'en prendre à sa petite sœur de 7 ans. L'homme a également forcé des victimes à en recruter d'autres, ce qui aurait pu les mener à des condamnations en justice.

L'inspecteur en charge de ce dossier m'a emmené personnellement chez Sûrya, une association qui vient en aide aux victimes de la traite. Cependant, étant de nationalité belge, avec un logement, un revenu et des papiers en ordre, cette association n'a rien pu faire pour m'aider, à l'époque. Les victimes belges, majeures comme mineures, ne reçoivent pas vraiment d'aide de la part de leur pays. Nous n'avons pas vraiment d'existence ni de reconnaissance. Sauf quelques exceptions.

Chacune des victimes de mon réseau était menacée, non pas directement sur sa personne, mais nous étions tenues par la culpabilisation, le harcèlement, la manipulation, le viol et la menace sur les gens que nous aimions. Nous étions rendus coupables et responsables du moindre potentiel accident. Et encore aujourd'hui, j'ai systématiquement peur de subir les conséquences d'une simple maladresse de ma part.

J'ai mis 7 ans à trouver un psychologue formé en psychotraumatologie et en victimologie. C'est-à-dire un spécialiste compétent pour l'accompagnement des victimes de traumatismes multiples, à travers l'exploitation sexuelle ou les viols répétés.

Je me souviens également avoir été emmenée à l'hôpital, dans un centre de dépistage de maladies sexuellement transmissibles. J'y ai reçu un questionnaire à compléter. Ces questionnaires médicaux ne sont pas adaptés aux victimes de

traite sexuelle; on ne peut y inscrire aucune information ou alors il faut préciser que, au cours des six derniers mois, vous avez eu tant de partenaires que vous ne vous en rappelez pas, ce qui n'a aucun sens en tant que victime. J'ai dû faire la file avec un ticket et remplir ce maudit dossier dans la salle d'attente devant tout le monde, sur le coin d'une chaise. J'ai finalement pris la fuite de l'hôpital, par honte. Et aucun médecin ne vous posera jamais la question, alors qu'énormément de femmes tombent enceinte, par exemple, après un viol ou, même, dans les réseaux, et très peu d'entre elles avortent.

Aujourd'hui j'ai développé des troubles de stress post traumatique complexes et des troubles dissociatifs. Extrêmement peu de psychologues ou de psychiatres sont formés pour accompagner ce genre de troubles en Belgique. Je suis restée plus de deux ans sur une liste d'attente pour être prise en charge par l'unique centre belge spécialisé en troubles dissociatifs, le centre Mosaïque-Peps-e, à Liège. En attendant une place, je me suis inscrite à un certificat interdisciplinaire à l'ULB en victimologie et en psychotraumatologie, pour essayer de comprendre mes propres troubles, ce qui n'est absolument pas normal.

Il n'y a pas que les agressions en elles-mêmes qui sont responsables de ces dégâts. Les proxénètes et les trafiquants maîtrisent des méthodes bien spécifiques empruntées au comportementalisme, pour dresser les victimes à l'obéissance. Je rappelle qu'un seul viol suffit pour briser une personne.

En Belgique, je suis l'une des rares survivantes qui ose témoigner et à visage découvert. Je suis très régulièrement contactée sur les réseaux sociaux, par des spécialistes et énormément de victimes me livrent leurs témoignages, mais aussi leurs dossiers avec, quelque fois, preuves à l'appui. J'ai travaillé pour des structures telle que 'Innocence en danger' qui a fait éclater l'affaire Epstein en Europe, et je suis vice-présidente de l'association 'Les enfants d'Argus'.

Voici ce qui ressort de ces témoignages: concernant l'entraînement des enfants, les proxénètes savent qu'au plus l'enfant est jeune, au plus il banalisera les agressions et au moins il se débattrait. Pour rappel, 80% des enfants connaissent leurs agresseurs, ce qui inclut le fait qu'une grande partie des proxénètes sont aussi, le plus souvent, leurs propres parents. Et contrairement aux idées reçues, chez les mineurs, il y a beaucoup de femmes prédatrices sexuelles, spécialement dans la traite.

Les petits, entre zéro et six ans, sont fort prisés,

ces derniers étant plus malléables. Lorsqu'ils sont confrontés à des adultes qui tantôt les violentent et d'autres fois les rassurent, ils finissent par opérer une dissociation structurelle dans leur cerveau, pour compartimenter leurs souvenirs. La personnalité de l'enfant ne se soude pas correctement; il est capable de suivre une scolarité classique, tout en subissant des violences insoutenables par ailleurs. Les deux aspects de sa personne étant compartimentées. Ces enfants qui ne sont pas restaurés, deviennent souvent des adultes défaillants qui ont des troubles psychologiques au quotidien. Des troubles qui sont reconnus comme étant un handicap officiel en France, mais pas encore en Belgique. Pour rappel, selon un rapport officiel du Conseil de l'Europe, datant de 2016, un enfant sur cinq est ou a été victime de violences sexuelles, que ce soit dans la traite ou pas.

Lorsqu'il s'agit d'aider les victimes, il ne suffit pas seulement de les aider à sortir des réseaux, il faut également un véritable accompagnement, leur permettant de revenir du monde des morts-vivants, vers le monde des vivants.

Le viol est considéré et reconnu comme un meurtre psychique. Imaginez l'état d'une victime qui a été violée une dizaine de fois par jour, et ce, durant parfois plusieurs années. Car oui, il faut encore le rappeler, la traite sexuelle, c'est du viol répété, encore et encore, chaque jour. Est-il juste dès lors d'offrir dix ans de réflexion, voire quinze ans, aux victimes de viols, pour porter plainte, alors que les femmes victimes de traite sexuelle, n'ont que 45 jours de réflexion pour intégrer le programme d'aide aux victimes, ce qui implique aussi de porter plainte contre une organisation criminelle dangereuse, tandis que les enfants ont 3 mois de réflexion. Est-ce juste et humain? Quarante-cinq jours c'est à peine le temps de dire "ouf". Quarante-cinq jours, c'est à peine le temps de développer des troubles obsessionnels compulsifs (TOC) en se lavant quinze fois par jour, à l'eau bouillante pour certaines, et à l'eau de Javel pour d'autres. Quarante-cinq jours, c'est une blague. Sans compter sur le fait que le programme d'aide aux victimes n'est pas systématiquement proposé.

Il n'y a pas que la peur de la mort qui empêche de parler. L'état psychologique des victimes en lui-même est l'un des premiers facteurs dont il faut tenir compte avant toute chose. Un état qui ne permet pas de dire. Dire, c'est avant tout, rendre les choses réelles et concrètes. Dire, c'est être capable d'accueillir, de reconnaître, de comprendre et de nommer, ce que le corps et la tête ne peuvent supporter. Dire, c'est l'équivalent de mourir quand on n'est pas prêt. Or, il faut beaucoup de temps pour qu'un individu intègre

toutes les informations en lien avec les traumatismes.

Lorsqu'une personne refuse de parler ou bien d'intégrer le programme d'aide aux victimes, ce n'est pas seulement à cause de la peur de la mort physique. La honte n'appartient pas au traumatisme de la peur de mourir, mais bien au traumatisme de la souillure, comme dans la torture. On retrouve dans cette dernière, comme dans les violences sexuelles, une véritable volonté de déshumanisation.

La souillure évoquée par les victimes d'agressions sexuelles est constitutive d'une grande part des dommages causés au corps et à l'esprit. La souillure, c'est finalement d'avoir été touchée dans l'essence même de son intimité la plus profonde. L'essentiel même de ce qui constitue une personne est atteint dans le corps et l'esprit. C'est une invasion, une intrusion qui crée une réaction de dégoût, à la fois vis-à-vis de son agresseur, mais surtout vis-à-vis de soi-même. C'est précisément ce dégoût qui forme cette sensation ultime de souillure marquée au fer rouge. Le viol est un crime de souillure. Et lorsque le viol rencontre le système marchand, les dégâts sont encore plus importants. Nous pouvons désormais parler de marché du viol.

Les victimes sont constamment confrontées à un système judiciaire qui ne comprend pas les mécanismes psychologiques de survie. Lorsqu'elles sont tout juste sorties de cet enfer, elles ne comprennent pas encore elles-mêmes ces phénomènes particuliers. Qu'il s'agisse du phénomène d'emprise (non, toutes les victimes ne sont pas entravées au fond d'une cave), du phénomène de sidération (l'anéantissement brutal des forces vitales, qui se traduit par un arrêt respiratoire et un état de « mort » apparente), des troubles de stress post-traumatique (l'incapacité à récupérer après avoir vécu un ou plusieurs événements traumatiques), de l'amnésie (période durant laquelle une personne n'a plus accès aux souvenirs des violences qu'elle a subies), du 'continuum des violences' (à savoir qu'un enfant violenté à six à quatorze fois plus de chances de retrouver des violences à l'âge adulte, que ce soit sur lui-même ou sur autrui, en l'absence de prise en charge). Plus de 80% des adultes ayant vécu un viol ont des symptômes de stress post-traumatique, contre 100% pour les mineurs. Parmi les adultes ayant subi des violences dans l'enfance, 95% ont déclaré endurer diverses conséquences sur leur santé mentale et 69% sur leur santé physique. Oui, les violences sexuelles, que ce soit dans le cadre de la traite ou en dehors de celle-ci, ont un impact inimaginable sur la santé future des victimes, dont l'espérance de vie est écourtée.

Les trafiquants ayant ces connaissances peuvent, à leur guise, vendre des enfants à des fins sexuelles, sans pour autant devoir recourir à l'enlèvement ou à la séquestration. Un proxénète peut également créer un lien affectif particulier avec un enfant ou même avec une femme plus âgée et créer un syndrome de Stockholm, par exemple en essayant de noyer la personne avant de la sauver, en lui prodiguant quelques gestes de tendresse avant de la malmenier à nouveau. En fait, le mode opératoire ressemble à s'y méprendre à ce que les femmes victimes de violences conjugales vivent au quotidien. Nous sommes d'ailleurs souvent confrontés à des victimes qui, malgré tout, arrivent à défendre leur bourreau.

Pour ma part, il est urgent de former les acteurs de terrain à un réel accompagnement de ces victimes qui se retrouvent perdues dans la nature, sans aucun bagage ni aucun outil pour se restaurer, à savoir: les policiers, les services de l'aide à la jeunesse, les IPPJ, les associations d'aide pour les victimes, les éducateurs, les assistantes sociales, mais aussi le corps médical.

Nous assistons tous les jours à des drames humains: des personnes qui ne parviennent plus à vivre un quotidien digne, à gérer leur maison, leur travail, leur famille; des personnes qui deviennent même SDF. C'est la vie entière de la victime qui est impactée sur tous les fronts! Une vie d'errance, parsemée d'embûches, de schémas répétitifs, de souffrance psychique et de douleurs physiques. Et il arrive souvent que cette errance prenne fin grâce au suicide.

J'aimerais également attirer votre attention sur un aspect de la traite sexuelle qui est très rarement abordé en Europe mais qui, selon moi, est capital. Durant deux ans, j'ai rencontré et échangé avec plusieurs experts internationaux et nationaux, ainsi qu'avec des anciennes victimes de traite sexuelle, d'inceste, d'organisations criminelles et de sectes reconnues. J'ai également pu consulter différents dossiers. Il en ressort que dans beaucoup de réseaux de traite et de trafic sexuel, des animaux sont très largement instrumentalisés dans les tortures sexuelles infligées aux victimes, femmes et enfants, qu'il s'agisse de chiens, de chèvres ou de chevaux. Une chercheuse du FBI m'a fourni ses données: un zoophile sur deux est aussi pédophile, que ce soit dans la traite sexuelle ou dans des viols hors réseau. Il faut donc cesser de nier l'existence d'un polymorphisme gigantesque au niveau de la criminalité et des déviances. Il est urgent d'effectuer des recherches supplémentaires afin de mettre en place des méthodes de prévention, de détection, d'intervention et d'application des peines encourues. Bien qu'il existe d'innombrables

preuves sur l'existence de la bestialité et son impact sur l'humanité, les universitaires ne considèrent pas cette problématique avec le sérieux qu'ils devraient lui accorder. Nous ne sommes pas face à un fait marginal, mais bien face à une problématique de santé publique, dont il faut se saisir. Même en Belgique. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Le président: Je vous remercie Mme Lonne pour ce témoignage qui n'est pas seulement une participation à nos travaux mais aussi l'expression d'un témoignage personnel, privé. On sait comme il peut être parfois difficile d'extérioriser quelque chose d'éminemment intime.

Eefje de Volder: Geachte Kamerleden, ik spreek vandaag u toe als vertegenwoordigster van CoMensha, het Nederlandse Coördinatiecentrum tegen Mensenhandel. CoMensha is het landelijke en onafhankelijke expertise- en coördinatiecentrum tegen mensenhandel, dat zich op een constructieve, verbindende en kritische manier inzet voor de belangen en rechten van slachtoffers van mensenhandel, zowel nationaal als internationaal.

Binnen deze organisatie werk ik als adviseur voor de aanpak van mensenhandel, specifiek op arbeidsuitbuiting. De directeur-bestuurder van CoMensha, mevrouw Ina Hut, vergezelt mij in deze commissievergadering. Ik wil eerst graag benadrukken dat het me bijzonder tevreden stelt dat er steeds meer kruisbestuiving plaatsvindt tussen het Nederlandse en Belgische mensenhandelbeleid.

We zullen een aantal aspecten van de Nederlandse aanpak van mensenhandel toelichten. Die kan wellicht een inspiratie zijn voor de Belgische aanpak. Tegelijkertijd proberen wij echter ook om de Belgische strafrechtelijke aanpak van economische uitbuiting meer onder de aandacht te brengen in Nederland. Door die wisselwerking kunnen we steeds meer van elkaar leren, om op die manier te komen tot de beste en efficiëntste aanpak van mensenhandel. De recente Belgische zaken van economische uitbuiting, de Borealiszaak en de BASF-zaak, waarbij er ook slachtoffers in Nederland waren gehuisvest, tonen het belang aan van de intensivering van de samenwerking over de landgrenzen heen. Mensenhandel stopt immers niet bij landgrenzen. Sterker nog, uitbuiters maken steeds creatiever gebruik van de landsgrenzen om ongestoord hun gang te kunnen gaan.

We willen vandaag drie aspecten naar voren brengen van de Nederlandse aanpak van mensenhandel, specifiek ten aanzien van de zorg

en de ondersteuning voor slachtoffers van mensenhandel.

Het eerste punt is de waarde van een nationaal coördinatiecentrum dat de opvang en de zorg voor slachtoffers van mensenhandel coördineert en dat de slachtoffers registreert. We zullen ook toelichten hoe CoMensha die opdracht uitvoert.

Het tweede punt is het belang van een vooropgesteld plan voor de nood- of crisisopvang van grote groepen slachtoffers van arbeids- of economische uitbuiting, met een toegewezen budget.

Het derde punt is het belang om in de ondersteuning van slachtoffers van economische uitbuiting rekening te houden met het verschil in noden met de andere vormen van uitbuiting en de manier waarop wij daar in de praktijk mee omgaan.

Wat de waarde van een nationaal coördinatiecentrum betreft, bepaalde de Nederlandse overheid bij de implementatie van de EU-richtlijn betreffende mensenhandel dat CoMensha een centrale coördinerende rol vervult bij de registratie, opvang en informatievoorziening. Het ministerie van Justitie en Veiligheid heeft CoMensha de opdracht gegeven om de aard en de omvang van de feiten bij vermoedelijke slachtoffers van mensenhandel in Nederland in beeld te brengen, onder andere ten behoeve van de nationale rapporteur Mensenhandel en Seksueel Geweld tegen Kinderen.

CoMensha coördineert de eerste opvang van en hulpverlening aan slachtoffers van mensenhandel. Net als in België hebben de slachtoffers volgens wet en regelgeving recht op opvang. In Nederland worden slachtoffers van mensenhandel onder meer opgevangen in de Categoriele Opvang voor Slachtoffers van Mensenhandel (COSM), in de opvang voor mensen voor multiproblematiek (OMM) als het gaat om slachtoffers met contra-indicaties zoals verslaving en psychische problematiek, en in de vrouwen- en maatschappelijke opvang.

Voor de COSM en de OMM heeft CoMensha exclusieve plaatsingsbevoegdheid. CoMensha is ook het aanspreekpunt voor iedereen in de keten die informatie wenst, casuïstiek wilt bespreken of knelpunten wilt agenderen.

Enerzijds wordt de zorg en ondersteuning voor slachtoffers van mensenhandel zonder rechtmatig verblijf gefinancierd door de overheid. Anderzijds is de zorg en ondersteuning voor slachtoffers van mensenhandel met rechtmatig verblijf

(Nederlanders en iedereen met een verblijfsvergunning) een regionale verantwoordelijkheid van de gemeenten. Er zijn dus heel veel partijen betrokken bij de aanpak van mensenhandel. Dat is volgens mij iets wat in België ook het geval is.

Dat betekent dat het belangrijk is om een coördinatiecentrum te hebben omdat men daarmee een spil vormt in het web tussen opsporingsdiensten en de zorg en tussen de verschillende ministeries en de zorg. We zitten bijvoorbeeld het Strategisch Overleg Mensenhandel voor en zijn we voorzitter van het Zorgcoördinatorenoverleg, een bijna landelijk dekkend netwerk van rond de 30 zorgcoördinatoren mensenhandel. We zijn daarnaast voorzitter van het overleg tussen de Arbeidsinspectie en zorgpartners en de aandachtsfunctionarissen mensenhandel van Veilig Thuis. We hebben ook een zetel in de landelijke taskforce en zijn medeoprichter en lid van La Strada International, net als onze Belgische collega's. Dat is een Europees platform van ngo's die zich inzetten voor de opvang en belangen van slachtoffers van mensenhandel.

Door deze unieke positie is CoMensha in staat om knelpunten, tendensen en succesfactoren te signaleren in de uitvoering van het mensenhandelbeleid. We bewerkstelligen ook dat mensenhandel geagendeerd kan worden op lokaal, regionaal, nationaal en internationaal niveau.

Met name in het geval van grote mensenhandelzaken is een dergelijke centrale coördinatie van belang. We hebben landelijk een beeld waar de capaciteit en ruimte is, als het gaat om hulpverlening en opvang, en zien daardoor ook wanneer er opgeschaald moet worden. De contacten met de ministeries zijn nauw, waardoor dat ook sneller kan worden gerealiseerd, dan wanneer slachtofferorganisaties dat allemaal zelfstandig zouden moeten doen. Een tweede aspect is de opvang van grote groepen slachtoffers van economische uitbuiting, of in ons geval arbeidsuitbuiting.

Dat systeem is een aantal jaren geleden ontstaan in Nederland als een soort mechanisme waarbij in korte tijd crisisvoorzieningen kunnen worden opgetuigd, indien bij een inval of controle op de werkplek grote groepen slachtoffers worden aangetroffen. Dat is met name belangrijk gebleken bij arbeidsuitbuiting: enerzijds door de mogelijke grootte van de groep – dat hoef ik u niet te vertellen, rekening houdend met de recente zaken –, maar anderzijds ook door de samenstelling van de groep.

Over het algemeen zijn opvanglocaties homogeen

ingericht. Ze vangen ofwel mannen op, ofwel vrouwen, maar vaak zijn de plekken voor mannen zeer beperkt. Bij arbeidsuitbuiting zien we vaak grote groepen mannen, maar ook in toenemende mate andere systemen, zoals stellen en gezinnen met kinderen. We kunnen hen niet meteen in de bestaande opvang plaatsen, waardoor een crisisopvang cruciaal is. Op dit moment hebben we 20 noodbedden beschikbaar voor slachtoffers van arbeidsuitbuiting. De Arbeidsinspectie kan bij een grote groep ook gebruik maken van hotelvoorzieningen. Hierbij heeft CoMensha de coördinerende functie. Het gaat om de noodopvang van maximaal 2x4 weken, die verlengd kan worden.

Het allerbelangrijkste is dat het ministerie van Justitie en Veiligheid zich gecommitteerd heeft aan de vergoeding van de daadwerkelijke kosten. Dat betekent dat het ministerie van Justitie en Veiligheid het budget verhoogt, indien er opeens meer slachtoffers moeten worden opgevangen dan begroot.

Dat er vooraf is nagedacht over wat er nodig is om in noodsituaties een en ander op te tuigen om groepen slachtoffers van arbeidsuitbuiting bij te staan, maakt dat we in een crisissituatie de handen niet meer op elkaar hoeven te krijgen om voorzieningen voor slachtoffers te realiseren. Dat is immers ten tijde van crisis altijd heel lastig en dat is voor Payoke een grote uitdaging gebleken in de zaak rond Borealis en BASF.

Op hetzelfde moment moeten we ook constateren dat zo'n grote groep slachtoffers ook geen standaardpraktijk is in Nederland. Bij ons zou dat eveneens leiden tot een overbelasting van het bestaande systeem. Er is wel voor de eerste crisis een en ander ingeregeld, waardoor we kunnen handelen en slachtoffers in hun eerste behoeften kunnen voorzien.

Het laatste punt dat ik wil benadrukken is het verschil in noden voor slachtoffers van economische uitbuiting en andere vormen van uitbuiting. Uitzonderingsgevallen niet in beschouwing genomen, blijkt uit onze ondersteuning aan slachtoffers van arbeidsuitbuiting dat vooral de compensatie van het niet-uitbetaalde loon en opnieuw aan het werk gaan hun eerste behoeften zijn. Ze hebben vaak schulden gemaakt om naar hier te komen en familieleden zijn van hen afhankelijk. Elke dag zonder inkomsten leidt tot grotere zorgen. Ten aanzien van deze groep slachtoffers werkt eerst inzetten op traumapsychologische ondersteuning vaak averechts. Het feit dat ze geen inkomen generen en dat de kosten oplopen is op dat moment voor hen de grootste zorg.

In de wachtstand staan, draagt bij aan psychologische klachten. Voor hen is de mogelijkheid om te werken van wezenlijk belang. In Nederland kan dat zodra men aangifte heeft gedaan. In Nederland geldt een reflectieperiode van drie maanden. Uit kwalitatief onderzoek van CoMensha naar arbeidsuitbuiting in Nederland, dat werd uitgevoerd in opdracht van The European Union Agency for Fundamental Rights, FRA, waarin slachtoffers zowel individueel als in focusgroepen in verschillende periodes na de uitbuiting werden geïnterviewd, blijkt dat de psychologische ondersteuning voor hen pas aan de orde komt wanneer de basis weer is hersteld, dus wanneer ze weer werk hebben en een dak boven hun hoofd hebben. Daarom hebben we in de afgelopen periode meer ingezet op het bemiddelen naar eerlijk werk als primaire behoefte. Dit is een uitdaging, want we willen als slachtofferorganisatie iemand niet opnieuw in een uitbuitingssituatie brengen. We moeten dus extra zorgvuldig te werk gaan in de selectie van de werkgevers, maar we hebben wel al positieve stappen gezet op dat vlak. Hierbij is een publiek-private samenwerking van belang. Ook EuRIS, een Europees netwerk voor arbeidsbemiddeling, speelt hierbij een belangrijke rol. Het is goed om daarop in te zetten om slachtoffers van arbeidsuitbuiting te ondersteunen in hun herstel. Namens de directeur-bestuurder van CoMensha, Ina Hut, wil ik u hartelijk danken voor de mogelijkheid om een aantal positieve aspecten van de Nederlandse aanpak van mensenhandel toe te lichten. Wij beantwoorden graag uw vragen.

Ina Hut: Eefje de Volder is onze expert-adviseur aanpak mensenhandel in Nederland. Ze werkt voornamelijk rond arbeidsuitbuiting. Op verzoek heeft zij vooral drie punten toegelicht en ik denk dat zij dat uitstekend heeft gedaan.

Ik heb nog een ding aan te vullen en dat is dat het aantal slachtoffers mensenhandel in Nederland door de nationaal rapporteur op 5.000 à 7.500 wordt geschat. De International Labour Organization schat het aantal op 20.000 à 30.000. Zelf denk ik dat het aantal slachtoffers ook vele malen hoger ligt.

Voor de gevallen waarbij de opsporingsdiensten verplicht zijn bij ons melding te maken, hebben we ongeveer een 1.000-tal slachtoffers per jaar in beeld. Dat betekent dat het zicht op mensenhandel in Nederland veel te gering is. Er moet heel erg op worden ingezet. Ik denk dat België het op dat vlak beter doet. De effectieve aanpak van arbeidsuitbuiting en economische uitbuiting is in België ook veel effectiever. We kunnen veel van elkaar leren.

Le président: Je passe maintenant la parole aux différents groupes politiques, dans l'ordre de leur représentation.

Eva Platteau (Ecolo-Groen): Ik wil de sprekers bedanken voor hun uiteenzettingen. We vergaren steeds meer kennis, naarmate het aantal hoorzittingen toeneemt, waardoor we een beter zicht krijgen op de uitdagingen op het vlak van mensenhandel. Het is belangrijk dat deze commissie met de verworven inzichten aan de slag gaat.

Mevrouw Lonne, ik wil u graag bedanken voor uw persoonlijke getuigenis, die me erg heeft aangegrepen. U hebt immers verschrikkelijke zaken meegemaakt. U hebt erg treffend verwoord dat een verkrachting gelijkgesteld kan worden aan psychische moord. U sprak ook over kinderen die het slachtoffer werden van grote netwerken. Het is belangrijk dat de samenleving ervoor zorgt dat kinderen beschermd worden. U hebt het ook gehad over de bedenktijd voor slachtoffers om klacht neer te leggen, om gehoord te worden, om hun verhaal te kunnen verwerken. Dat is een belangrijk aspect waarover we ons moeten buiten. De commissie zal moeten onderzoeken of de huidige wetgeving voldoende bescherming biedt voor slachtoffers. Zij moeten de kans krijgen om alles te verwerken en vooral de daders aan te klagen. Dat moeten we zeker meenemen.

Mevrouw De Volder en mevrouw Hut, de uitwisseling van goede praktijken is zeker interessant. We moeten van elkaar leren. Mensenhandel heeft immers een internationale component. Indien samenwerking mogelijk is, moet daarnaar worden gestreefd.

Mevrouw De Volder, u sprak over een mechanisme dat in Nederland wordt gebruikt om op korte tijd die crisisopvang te kunnen opstarten. Kunt u toelichten hoe dat precies werkt? Wie zorgt voor die crisisopvang? Met wie werkt men daarvoor samen? Nederland heeft een iets eenvoudiger staatsstructuur dan België. Worden de lokale besturen ook betrokken bij die noodopvang?

Zoals u weet en zelf aanhaalde, werden we in België recentelijk geconfronteerd met grote groepen die opgevangen moesten worden. U vernoemde ook een noodopvangstermijn van 2 à 4 weken. Is dat voldoende om slachtoffers op te vangen? Die termijn zou volgens u verlengd kunnen worden. Hoe werkt dat? U zei ook dat er een groter budget kan worden vrijgemaakt, indien er plots grote groepen opgevangen moeten worden. Werd die mogelijkheid ook in de Nederlandse wetgeving voorzien?

Sophie Thémont (PS): Mesdames, je vous remercie pour ces témoignages assez poignants. En tant que femme, j'ai été très touchée. Il est aussi intéressant sur le plan symbolique de recevoir un panel féminin au cours de ces auditions centrées sur les victimes. Je tenais à le souligner.

J'ai été vraiment interpellée par le lien avec le travail domestique, parce que je suis très impliquée dans les droits des travailleuses, notamment dans le volet des titres-services. Madame Demanche, quels sont les rapports, selon vous, entre le travail du *care* et la traite des êtres humains? Quels sont les risques? Connaissez-vous des exemples concrets? La crise ukrainienne constitue-t-elle un amplificateur?

Au cours d'autres auditions, nous avons entendu parler du poids qui s'exerce sur les victimes. Comme vous l'avez dit, les 45 jours de réflexion, l'obligation de coopérer, mais aussi et surtout celle de fournir des preuves sont difficiles à respecter. C'est pourquoi il faut accomplir un véritable travail en vue d'améliorer l'accompagnement, notamment et surtout les procédures d'aide aux victimes.

Enfin, madame De Volder, comment la collaboration avec les pays frontaliers se déroule-t-elle? À quelles difficultés vous heurtez-vous?

Katleen Bury (VB): Ik heb geen vragen. Mevrouw Lonne, ik wil u bedanken voor uw aangrijpende getuigenis. Het moet bijzonder moeilijk geweest zijn om die uit te spreken. Het is goed dat u ze hebt uitgeschreven, zodat u zich op uw tekst kon concentreren. U hebt erg veel pijnpunten blootgelegd. U zei dat allerlei soorten hotels en Airbnb's niet worden onderzocht, wat blijkbaar de standaard werkwijze is. Alleen aan de persoon in kwestie worden documenten gevraagd en vragen gesteld. We kunnen zeker en vast aan de slag met uw opmerkingen.

Het is ook erg belangrijk om die bestialiteiten verder te onderzoeken. Bij de risicotaxatie voor partnergeweld wordt onderzocht of er ook dierenmishandeling in het spel is. Indien er sprake is van partnergeweld, wordt er vaak ook onderzocht of men zich ook bezondigt aan dierenmishandeling. Men heeft de klokken horen luiden, maar men weet nog niet waar de klepel hangt, maar men is hem op het spoor.

Ik zou ook de Nederlandse collega's van CoMensha willen bedanken voor hun verduidelijkende uiteenzetting om het Belgische mensenhandelbeleid te versterken.

Emmanuel Burton (MR): Monsieur le président, il

n'est pas simple de prendre la parole après de pareils témoignages. Je voulais vraiment vous remercier les unes et les autres pour ces prises de parole qui ne doivent en effet pas être faciles mais qui sont porteuses de beaucoup de leçons à tirer au sein de notre commission. Je pense que cela valait la peine d'être entendu, même si par moments c'était aussi compliqué à entendre. Je n'imagine donc pas ce que c'est de le vivre.

J'ai quelques questions par rapport à ce qui a été dit. À plusieurs reprises dans les auditions, la problématique relative au fait que notre pays était un pays de transit, une plaque tournante dans le cadre de trafic d'êtres humains a été évoquée. Comment voyez-vous cette situation de pays de transit en ce qui concerne la Belgique?

De la même manière, certains intervenants ont à plusieurs reprises mis en évidence la problématique de la sécurité de l'entourage des victimes de traite ou de trafic. Comment appréhendez-vous ce problème, par exemple dans le cadre parfois d'extraterritorialité du droit?

Pour ce qui est du statut de victime de traite des êtres humains, il nous a aussi été suggéré à plusieurs reprises de mettre en place des exceptions à la déclaration écrite des victimes. Une déclaration orale serait plus facile, selon les intervenants qui se sont exprimés. Que pensez-vous de cette suggestion d'avoir plutôt une déclaration orale, quitte à ce qu'elle soit enregistrée, plutôt qu'une déclaration écrite?

Enfin, j'ai une question spécifique pour Mme Lonne. Quelles recommandations feriez-vous à des personnes qui ont vécu un parcours similaire au vôtre?

Els Van Hoof (cd&v): Mijnheer de voorzitter, net als mijn collega's kan ik hierbij moeilijk onbewogen blijven. De realiteit is harder dan we ons kunnen voorstellen. We hebben al heel veel gehoord in deze commissie, maar dit tart inderdaad alle verbeelding. De internationale verhalen van mevrouw Demanche zijn hard, maar het verhaal van een slachtoffer zoals mevrouw Nolle horen is nog harder.

Het statuut van slachtoffer krijgen, in combinatie met het fenomeen van dissociatie als men kind is, leidt inderdaad tot een levenslang trauma. We moeten bedenken hoe we posttraumatisch en naar gelang de duur van het misbruik moeten kijken om in een levenslange begeleiding te voorzien om hiermee tijdens zijn of haar leven om te gaan. Dit vraagt toch een moment van inkeer om te kijken hoe we hiermee omgaan in onze samenleving. De levenslange begeleiding lijkt me wel een

interessant element.

Bedankt voor uw getuigenis. Ze is heel hard, maar helpt wel om te beseffen waarmee we bezig zijn.

De Europese aanpak is natuurlijk een must. We hebben de verhalen van mevrouw Demanche gehoord. Er moet dus zeker werk van worden gemaakt. U hebt heel wat pistes gegeven, zoals de omkering van de bewijslast. In ons rapport moet dan ook aan bod komen voor welke gevallen we dat toepasbaar maken.

Ik heb ook vragen voor CoMensha. U hebt een bewustmakingscampagne 'Open je ogen' in het leven geroepen om het grote publiek kennis te laten maken met het fenomeen. Hebt u gemerkt dat de campagne impact heeft? Hoe zijn de reacties? Wat zijn de resultaten?

Mevrouw Lonne, u hebt waarschijnlijk gehoord dat er een centraal meldpunt tot stand is gekomen tijdens de zomer, aangestuurd vanuit Justitie. Wat vindt u daarvan? Welke elementen kunnen hieraan toegevoegd worden?

U hebt ook te maken gehad met Jeugdzorg. Hebben de eerstelijnsdiensten binnen de jeugdinstanties voldoende kennis? U komt eveneens uit het Franstalige landsgedeelte. Merkt u dat er een verschil is tussen het Vlaamse en Franstalige landsgedeelte als het gaat over de aanpak van tienerpooiers?

Ik heb ook nog een aantal vragen voor CoMensha. Hoe wordt de juridische bijstand voor slachtoffers georganiseerd? Gebeurt dat onmiddellijk of via een advocaat? Zijn er juristen in uw eigen centrum of in uw eigen dienst?

Daarnaast heb ik nog een vraag over de aanpak van mensenhandel op lokaal vlak bij jullie. Ik merk dat jullie daarmee meer ervaring hebben. Jullie hebben bijvoorbeeld een zorgcoördinator op lokaal vlak. Wat zijn jullie ervaringen en de best practices ter zake? Hebben de gemeentes in Nederland bijkomende instrumenten om mensenhandel aan te pakken?

Ben Segers (Vooruit): Dank aan allen voor de inspirerende tussenkomst, in het bijzonder aan u, mevrouw Lonne, voor uw indringende, adembenemende en emotionele getuigenis. Ze legde extreem veel zwaktes in ons systeem bloot en toonde aan dat we absoluut teams voor slachtoffers van tienerpooiers, loverboys of hoe men hen ook wil noemen, nodig hebben bij de verschillende centra, zoals Payoke.

Uw getuigenis doet heel veel vragen rijzen. In het

bijzonder wil ik graag weten of er bij het Openbaar Ministerie niemand op de hoogte was van de aanwezigheid van minderjarigen. Waarom werd het statuut u niet voorgesteld? Weet u waarom men de reflex niet gehad heeft om u het statuut van slachtoffer mensenhandel zo aan te bieden?

Ik heb ook nog vragen voor de vertegenwoordigers van CoMensha. U hebt het gehad over het feit dat het Belgische model inspirerend kan zijn voor Nederland en dat de strafrechtelijke aanpak boeiend is.

Ik denk dat we het in België op een aantal vlakken inderdaad niet slecht doen. We hebben hier ook een heel mooi multidisciplinair model met best wel wat slachtoffers in begeleiding en veel zaken in behandeling voor Justitie, al zijn er ook zeker limieten. Dat toont de Borealiszaak heel erg duidelijk aan.

Om het Nederlandse systeem iets beter te begrijpen, heb ik nog een paar specifieke vragen. Er is bijvoorbeeld de P8-regeling die kan leiden tot een tijdelijke verblijfsvergunning. Nadien kunnen de slachtoffers mensenhandel op basis van de B9-regeling, een soort individuele regularisatie, een permanente verblijfsvergunning krijgen. In tegenstelling tot in België, zijn er in Nederland geen garanties voor slachtoffers van mensenhandel. Is het correct dat wanneer een vervolging plaatsvindt, men een permanente verblijfsvergunning krijgt? Hoeveel slachtoffers in Nederland krijgen zo'n permanente verblijfsvergunning?

De Europese Unie stelt dat elk land zijn eigen criteria mag bepalen over de wijze waarop ze slachtoffers mensenhandel registreren. In Nederland zijn dat er best veel. Ik denk dat de manier waarop het wordt doorgegeven, verschilt van deze in België. Is dat dan het aantal aanmeldingen, zonder dat er een bepaald vervolgtraject is met een opname in het opvangsysteem? Of is dit, zoals in België, het aantal slachtoffers dat in een reflectieperiode zit? Ik vermoed dat niet het laatste, maar het eerste juist is.

Welke instantie bepaalt in Nederland wie toegang heeft tot het slachtoffersysteem? Als ik het goed begrijp is dat enkel de politie. Ik ga misschien wat kort door de bocht, maar in België is dat alleszins een stuk uitgebreider. Ik denk dat België daar ook eerder een inspiratiebron is. Kunnen slachtoffers zich op eigen initiatief bij CoMensha aanmelden? Hoe gebeurt dat juist?

Ik was vragende partij voor jullie komst en ben heel blij dat jullie hier zijn. Ik besef dat we in België, wat het multidisciplinaire model betreft, een stap voor

staan op Nederland. Er zullen wel zaken zijn waarvoor we veel van jullie kunnen leren.

Mevrouw Hut, ik heb u een tijd geleden ook op de radio gehoord. De inval in Oekraïne was toen nog maar net een feit en u kwam op de radio vertellen over alle signalen die u via het Centrum had gekregen.

U sprak over verhalen die u ter ore kwamen via ketenpartners, zoals de verhoogde vraag naar Oekraïense vrouwen op pornosites. Wanneer Oekraïense vrouwen aankwamen in stations, stonden mannen zich op te dringen om hen te rekruteren. Op sociale media werd er ook naar Oekraïense vrouwen gevraagd als mogelijke huwelijkskandidaten.

Op het ogenblik waarop u dat vertelde, stonden deze fenomenen bij ons nog niet op de radar. Ik stelde toen aan de premier de vraag wat de stand van zaken was, maar hij kon daarop niet antwoorden. Ik moest de vragen stellen aan alle specifieke ministers. Dat is geen verwijt aan hem, want ons systeem was gewoon nog niet in orde. U had eigenlijk al heel vroeg een totaalbeeld daarvan. Kunt u vertellen hoe dat komt?

Ik vraag dat ook omdat we in België momenteel een centraal aanmeldpunt oprichten. Een van de grote bezielers, Klaus Vanhoutte, zit hier ook in de zaal. Het is natuurlijk meer dan interessant om te weten te komen welke lessen jullie al getrokken hebben uit de situaties die jullie met CoMensha meegemaakt hebben. In welke mate moeten we ons dus baseren op CoMensha om bijvoorbeeld de site stopmensenhandel.be, maar ook de hele backoffice die ermee gepaard gaat, uit te bouwen. Hoe kunnen we dat het best aanpakken?

Ik ben ook altijd onder de indruk van wat ik lees aan wetenschappelijk onderzoek uit Nederland over de strijd tegen mensenhandel. Het lijkt alsof men in Nederland veel sneller zaken op de radar krijgt, terwijl het lijkt alsof we er in België meer mee doen. Dat is toch wat vreemd. Laat ons dan het beste van de twee werelden combineren.

Kunt u iets vertellen over de samenwerkingsverbanden die u bent aangegaan met hogescholen en universiteiten? Die wetenschappelijke onderbouw is in België namelijk heel erg beperkt.

Ik lees bijvoorbeeld over gedwongen criminaliteit in Nederlandse rapporten. Daardoor stel ik vragen aan de minister van Justitie om te weten te komen hoe het in België zit. Zonder deze Nederlandse rapporten zou ik niet weten dat het fenomeen bestaat. Hoe komt het dat jullie dat zo snel op de radar hebben? Er is immers geen enkele reden om

te denken dat gedwongen criminaliteit zich in België niet of minder zou voordoen dan in Nederland. Is het mogelijk om iets te vertellen over wat België zou moeten doen op dat vlak?

Ik ben telkens weer onder de indruk van alle mogelijke actieplannen in Nederland. Laten we ook hier het beste van de twee werelden combineren. Ik denk dat we in België uiteindelijk misschien wel meer doen en dat het in Nederland vaak schone schijn is als het om de actieplannen gaat. Tegelijkertijd vind ik het fantastisch hoe ze daar de zaken kwantificeren: 'zoveel speurders zijn er, en we zullen dit jaar zoveel speurders opleiden', en op het einde van het jaar valt alles af te lezen in de rapportering. Dat is allemaal heel democratisch. Onze actieplannen daarentegen lijken altijd op elkaar. We weten nooit heel goed welk gedeelte ervan nu precies is uitgevoerd en welk niet.

Wat de Borealiszaak betreft, zijn er een heel aantal slachtoffers gedetecteerd die in Nederland gehuisvest zijn. U sprak over het crisismechanisme. Wat ik me afvraag na vorige week naar *Nieuwsuur* te hebben gekeken: heeft het crisismechanisme daar dan niet gewerkt? Of ben ik misschien op het verkeerde been gezet? Ik had ook begrepen dat de slachtoffers daar niet alleen op het punt stonden uit huis te worden gezet, maar dat ze mogelijk zelfs het land uit zouden worden gezet. In België is het misschien niet helemaal perfect gelopen in de Borealiszaak, zoveel is duidelijk, maar als men in Nederland zelfs slachtoffers gaat uitzetten op het ogenblik dat men via hen informatie nodig heeft om de onderliggende netwerken op te rollen, dan lijkt er wel heel veel mis te lopen.

Stabiliteit is in dezen een heel belangrijke voorwaarde. Huisvesting valt daar ook onder. Heeft het crisismechanisme in die situatie dan kunnen werken of niet? Is het, naast Borealis, mogelijk om een voorbeeld te geven van een situatie waarin u voor een grotere groep hebt kunnen optreden? Ik heb evenwel van u begrepen dat dat een eerder uitzonderlijke situatie is, ook bij u.

In het verlengde van de vraag van mevrouw Van Hoof heb ik een vraag over de juridische bijstand. Ik begrijp dat er in Nederland een systeem van kosteloze rechtsbijstand bestaat voor slachtoffers van mensenhandel. Kunt u daar nog iets meer over vertellen?

Tot slot zag ik op uw website dat u allerlei trainingsmodules aanbiedt, ook aan de opsporingsdiensten – ik vergelijk het dan maar met de Federale Gerechtelijke Politie en mogelijk ook de inspectiediensten bij ons. Hoe werkt dat precies? Krijgt men na afloop van de module die u

aanbiedt, een specifieke titel? Is men dan 'specialist mensenhandel' binnen de opsporingsdiensten? Maakt dat deel uit van een groter geheel? Hoe ziet die module eruit?

Khalil Auasti (PS): Chers collègues, je vous remercie.

Je vais sortir très temporairement de ma fonction de président et vous poser quelques petites questions, en plus de celles très nombreuses qui vous ont déjà été adressées.

La première a trait au lien que l'on fait souvent entre traite des êtres humains, trafic - cela, c'est par essence - et canaux migratoires. Nous avons entendu les syndicats lors de la dernière audition qui portait particulièrement sur l'exploitation économique. Les syndicats indiquaient que si l'on aménageait des voies sûres et légales de migration, on assécherait finalement les réseaux de passeurs. L'existence de possibilités légales d'arrivée sur le territoire faciliterait la lutte contre ce phénomène de traite des êtres humains.

Je souhaiterais vous entendre à ce sujet sur la base, peut-être, d'expériences comparées, et aussi entendre CoMensha pour voir comment ces choses-là sont interprétées aux Pays-Bas.

En ce qui concerne plus particulièrement les demandeurs et les demandeuses d'asile, j'ai été assez sensible à votre propos, madame Demanche. Ce sont des matières que je connais un peu et que je pratique. Je m'interrogeais sur un élément. Dans votre pratique professionnelle au quotidien, avez-vous déjà pu voir qu'on n'aurait jamais envisagé...

Le règlement Dublin, effectivement, est un règlement contraignant, mais il ne s'oppose pas à ce que, dans le cadre des critères discrétionnaires prévus à l'article 17, un lien puisse être fait notamment avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui prévoit dans ses articles 12 et 13 des droits pour les victimes de traite d'êtres humains.

Puisque cet article prévoit ce critère discrétionnaire dont disposent les États, y a-t-il déjà eu des sollicitations d'appliquer cet article de manière croisée avec les autres droits, et notamment la Convention du Conseil de l'Europe? Si oui, avez-vous connaissance d'une jurisprudence? Pas moi, je vous l'avoue. C'est pour cela que je vous pose la question en matière.

À un moment, vous avez dit: "l'application stricte du règlement Dublin"; et je pense que le mot "strict" est important. Mais à mon sens, intellectuellement

et juridiquement, je ne vois pas ce qui "interdirait" à l'État belge ou à ses tribunaux, face à des victimes, même si elles sont victimes dans d'autres États, de considérer qu'il y a la possibilité de ne pas appliquer le règlement Dublin, eu égard à ce critère discrétionnaire et à l'application de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains; et d'ainsi se considérer comme État compétent de la demande d'asile, et à tout le moins de consacrer ces droits-là. Il y a toutes les questions de délai de rétablissement qui sont prévues.

C'est vraiment une question que je souhaitais vous poser. Est-ce que, à un moment donné, cela a été sollicité?

Nous avons un peu parlé de la question de l'accès au statut de victime. Vous l'avez dit, madame Lonne, les dispositions diffèrent en fonction que l'on soit belge, étranger titulaire d'un droit au séjour ou étranger sans droit de séjour. Les étapes ne sont effectivement pas les mêmes, en lien avec la loi du 15 décembre 1980. Vous avez d'ailleurs parlé vous-même des délais de 45 jours et de 30 jours. Vous n'êtes pas la première à dire qu'ils sont insuffisants et qu'ils engendrent des complications différentes en fonction du statut de la personne.

M. Segers vous a posé une question, et je pense qu'il a raison. Comment se fait-il que vous n'ayez malheureusement pas bénéficié des protections qui auraient dû être mises en œuvre, même en tant que Belge? Pouvons-nous avoir des informations sur la manière dont, de manière régulière, sont traités les dossiers de victimes belges de traite des êtres humains? Il faut rappeler que la traite ne s'applique pas qu'aux étrangers. Elle s'applique aussi et beaucoup à des victimes belges, en matière de *loverboys* notamment.

Pouvons-nous tirer un trait ou avoir une vision de la situation actuelle en Belgique? Quand une victime belge se présente auprès d'un commissariat de police, comment, de manière générale, est appliqué le régime de protection en matière de traite des êtres humains? Je vais demander tant à Mme Demanche qu'à Mme Lonne de répondre à cette question, parce que c'est quelque chose qui me trouble dans votre propre vécu, votre propre expérience, et les défaillances qu'elle démontre.

J'aurais aussi souhaité poser la question, à nouveau sur le côté belge. Nous avons malheureusement beaucoup parlé d'exploitation sexuelle. Mais on sait qu'en Belgique, il y a plusieurs *inputs*. En matière d'exploitation sexuelle, vous allez avoir essentiellement affaire à la police

judiciaire. En matière d'exploitation économique, ce sera la police judiciaire adossée à l'ONSS - essentiellement, ces deux cadres là. En fonction d'un dossier ou de l'autre, et donc d'une autorité ou de l'autre, selon si c'est l'ONSS qui va traiter le dossier ou simplement la police judiciaire, il peut y avoir deux traitements totalement différenciés.

Il est important de savoir ce qu'il faudrait mettre en place pour harmoniser ces procédures, et ce quelle que soit la victime (exploitation sexuelle, exploitation économique, exploitation de mineurs obligés de mendier, trafic d'organes, etc.). Comment se fait-il qu'au début, en tout cas, la procédure diffère selon que la victime a affaire à un inspecteur de l'ONSS ou à un inspecteur de la police judiciaire? Comment pourrait-on harmoniser au mieux ces procédures?

J'en viens à présent à un point qui concerne plus particulièrement Mme Hut de CoMensha. En effet, les définitions en matière de traite des êtres humains, par exemple, ne sont pas les mêmes en Belgique et aux Pays-Bas. Autrement dit, le Code pénal belge et le Code pénal hollandais ne définissent pas de la même manière la traite des êtres humains, ce qui crée des difficultés. Comme Mme Demanche l'a également évoqué, il peut être question de personnes étrangères qui ont été victimes de traite des êtres humains en Italie, en Espagne, en Grèce, etc.

Un règlement européen prévoit une définition, mais en laissant des libertés aux États, raison pour laquelle les définitions diffèrent d'un pays à l'autre. Comme on a pu le constater lors de précédentes auditions, pour trouver le "plus petit dénominateur commun" avec la même infraction pouvant être poursuivie dans tous les États, si on n'a pas la même définition de la traite, on se réfère à une autre infraction. C'est ainsi que tous les droits dérivés des victimes reconnues de traite des êtres humains ne sont pas accordés.

Madame Hut, vous avez beaucoup évoqué la collaboration entre les Pays-Bas et la Belgique. Je souhaiterais que vous me fassiez part de votre expérience à ce sujet.

J'ai également été surpris quand vous avez évoqué le chiffre de 7 000 victimes de traite des êtres humains recensées par an aux Pays-Bas. En effet, la population de ce pays n'est pas beaucoup plus importante que celle de la Belgique. Or, lorsque l'on regarde les statistiques officielles de notre pays, on constate qu'à peine quelques centaines de victimes sont identifiées par an. Alors que vous comptez une population supérieure de moins de 50 % à la population belge, dix fois plus de victimes de traite des êtres humains sont identifiées, ce qui

est interpellant et ce qui peut nous amener à nous poser des questions quant à nos propres insuffisances. Pour rappel, au tout début des auditions, Myria nous a fait savoir que le nombre de cas de traite identifiés dans notre pays ne correspondait vraisemblablement qu'à la partie immergée de l'iceberg.

Je souhaiterais savoir ce que vous avez pu déceler, au moment de l'identification des victimes, dans le cadre de votre collaboration avec les autorités belges. Comme mon collègue Emmanuel Burton l'a dit, il y a la question de savoir s'il faut un écrit ou si une déclaration orale suffit, etc.

La situation est d'autant plus paradoxale que la définition belge en matière de traite est plus souple que la définition hollandaise pour ce qui concerne la reconnaissance de l'infraction. Qu'avez-vous pu identifier dans le cadre de vos collaborations qui peut expliquer cet écart important alors que l'on a affaire à une population qui n'est pas beaucoup plus importante que l'autre?

Delphine Demanche: Monsieur le président, dois-je répondre à toutes les questions qui ont été posées?

Le président: Je vous propose de répondre aux questions qui vous ont été plus spécifiquement adressées. Si certains collègues étaient amenés à considérer qu'ils n'ont pas reçu de réponse à leurs questions, ils vous le feront savoir à l'occasion d'un deuxième tour de questions.

Delphine Demanche: D'accord.

Si je me rappelle bien, la première question a trait aux femmes sans papier victimes d'exploitation économique et éventuellement sexuelle. La majorité des femmes que l'on rencontre et qui se retrouvent dans ce type de situation sont francophones et souvent racisées. Ce faisant – je le dis avec des guillemets –, "elles ont plus facilement accès à des propositions de travail dans le domaine du *care* que d'autres". C'est évidemment lié aux dynamiques de genre puisque l'on va confier plus facilement la garde de ses enfants ou d'une personne âgée à une femme. On se retrouve donc face à un marché facilement accessible, avec une offre existante, et avec des femmes qui ont besoin d'avoir des ressources et qui partent du principe qu'il s'agit de reproduire des tâches ou de reprendre des habitudes qu'elles avaient dans leur pays d'origine. On parle ici de chaîne du *care*.

Parmi les femmes qu'on accompagne à la Sister's House, la plupart de celles qui se

retrouvent dans ce genre de situation sont aussi celles dont le temps d'attente pour une procédure est particulièrement long, soit le fait d'être à nouveau sous Dublin, soit le fait d'attendre que le CGRA accorde ou non la réouverture d'un dossier pour une demande multiple. Dès qu'il y a un long laps de temps qui fait qu'il n'y a rien à faire à part attendre, pendant ce laps de temps, le risque de se retrouver dans des situations de travail irrégulier qui peuvent découler sur de la traite augmente. Et elles n'ont aucun moyen, ou en tout cas très peu de moyens, de pouvoir le dire. Il faut en effet d'abord avoir accès aux services et, ensuite, je pense qu'il est compliqué de s'identifier comme victime de traite. Cela prend du temps et les risques sont importants, surtout avec le chantage administratif.

Pour ce qui est de la crise ukrainienne, depuis le début, on a alerté sur le fait que l'arrivée importante de femmes et de femmes avec enfants pouvait entraîner des risques de traite et de trafic. On l'a vu notamment assez vite avec les commentaires sous les articles qui sortaient dans la presse sur le fait de prendre en charge des réfugiées ukrainiennes chez soi, etc. Toute une série de commentaires renvoyaient à des stéréotypes de genres sur les femmes ukrainiennes: "Je suis ok d'accueillir une femme chez moi. Cela va être bien." Ceci était écrit par des hommes de façon très explicite. Ce n'était même pas masqué.

Qu'avons-nous comme mécanisme pour anticiper ce genre de situation et faire en sorte que les femmes ne se retrouvent pas dans ce type d'espace privé où il n'y a aucun contrôle et où la question de la barrière de la langue est prégnante? On parle quand même de personnes qui sortent de situations de conflit. En quelques semaines, on se retrouve sous les bombes et, ensuite, chez quelqu'un qui sous-entend que, si on veut rester, ce serait quand même bien qu'on fournisse des services en plus. Il y a la question de venir avec ses enfants. On va donc prendre les risques pour soi pour éviter que cela n'arrive à ses enfants. Dans toutes ces situations, la question qui intervient, c'est la question de la prévention d'abord, la question de la formation des services de première ligne qui sont au contact de ces personnes.

On a eu récemment le cas avec un appel de l'Office des étrangers qui nous expliquait qu'ils étaient avec une femme d'origine ukrainienne qu'ils soupçonnaient d'être en situation de trafic. La personne nous demandait comment aborder les violences sexuelles qu'elle soupçonnait.

Les violences sexuelles, ce n'est pas un sujet facile à aborder. Cela demande quand même une

certain formation. En tout cas, il y a des choses à ne pas faire. Là, on s'est posé la question de la formation des équipes de première ligne et des services qui sont censés prendre en charge ces victimes.

Après la prévention, il y a évidemment la mise à l'abri. Ce n'est pas le tout de détecter une situation qui pourrait être à risque, c'est aussi: qu'est-ce qu'on propose à cette personne? Je vais retaper sur le même clou mais, en sachant que Fedasil est saturé, qu'est-ce qu'on propose pour des femmes qui se retrouveraient dans cette situation? On nous appelle! Cela pose question. Qu'est-ce qu'il se passe pour ces femmes-là?

S'agissant du fait qu'on serait un pays de transit, le transit n'est qu'une déclinaison des formes de précarisation des gens qui se retrouvent en Europe. La question du transit intervient parce qu'il n'y a pas de possibilité ici d'introduire une demande de protection internationale et d'être sûr qu'on pourra avoir la prise en charge adéquate.

Il y a d'un part le règlement Dublin qui reste une épée de Damoclès. On peut dire ce qu'on veut, à l'heure actuelle, c'est le principal frein qui explique que les personnes n'envisagent pas ou n'ont pas la possibilité d'introduire une demande de protection internationale. À chaque fois que ces personnes se retrouvent face à ce risque, l'unique solution qu'elles envisagent est de partir. Et partir signifie le transit. Chaque fois qu'on se retrouve dans une situation de transit, on se retrouve avec des possibilités de se retrouver face à des réseaux qui profitent de ces failles et des difficultés des procédures d'asile existantes.

Il y a eu toute une période où on entendait beaucoup que le gouvernement allait renforcer la lutte contre les réseaux de trafic et de traite des êtres humains, notamment dans les questions de migration, de transit, principalement sur les questions liées à l'Angleterre.

Oui, on peut renforcer mais nous, sur le terrain, ce n'est pas cela dont on a besoin, ce n'est pas cela qui va faire que les personnes ne vont pas se retrouver dans des situations compliquées. Ce qui est nécessaire, c'est d'avoir les opportunités de pouvoir rentrer dans des procédures, d'avoir accès à des titres de séjour, d'avoir accès à une forme de sécurité administrative. Tant qu'on n'arrivera pas à ce genre de proposition, on pourra lutter autant qu'on veut, les réseaux et les trafics vont continuer à être d'autant plus créatifs et originaux et vont trouver d'autres manières de profiter des situations de précarité des personnes.

C'est en tout cas ce que nous voyons au quotidien.

Plus que la lutte contre les réseaux, c'est en fait éviter que les personnes se retrouvent dans des situations de précarité et de vulnérabilité.

Ensuite, il y avait la question des voies surlégales. Oui, c'est évidemment une perspective pour laquelle ce serait super qu'on avance. Au-delà des voies surlégales, c'est la question de la précarité qui rentre en ligne de compte. Tant qu'on aura des situations de précarité pour lesquelles il n'y a pas de sortie envisageable et facilitée... Ce n'est pas le tout d'avoir la promesse qu'un jour, une personne aura un titre de séjour, c'est comment elle va l'obtenir, sur quelle base et combien de temps cela va prendre. Toutes ces questions font que les personnes continuent à se retrouver dans des situations de précarité. Tant qu'il y aura ces marges, on n'arrivera pas à enrayer ces risques.

Ensuite, sur le lien entre la demande de protection internationale et Dublin, j'imagine qu'il doit y avoir moyen de faire en sorte que Dublin ne soit pas appliqué pour des victimes de traite. Normalement, une victime qui rentre dans une procédure a une protection et un titre de séjour spécifiques et qui ne sont pas spécialement liés à la demande d'asile.

Le problème est qu'on se retrouve avec des personnes qui n'arrivent même pas à introduire une plainte en tant que victimes de traite. Dublin est la seule procédure qui prime sur toutes les autres puisque les personnes n'ont même pas accès au dépôt de plainte. Elles n'y ont pas accès parce que leur situation irrégulière prime sur leur statut de victime quand elles envisagent de porter plainte et parce que les procédures sont tellement lourdes en tant que victime de traite que cela décourage énormément de personnes. La charge de la preuve reste importante et la demande d'asile – à choisir entre les deux – est finalement plus fluide que la plainte en tant que victime de traite.

Dublin, par exemple, pourrait être cassé. Il y a des critères de vulnérabilité qui font qu'on peut... La Belgique peut décider d'appliquer la clause de souveraineté et il y a à la fois des critères de vulnérabilité. Le problème est que ces critères sont flous, ils sont laissés à l'appréciation de l'Office des étrangers.

Puisque la logique est de créer des cellules ??? et n'est pas du tout dans l'idée de casser Dublin ou de faire en sorte que la Belgique soit beaucoup plus responsable de demandes de protection internationale, on est plus dans la logique politique inverse.

Forcément, parler de critères de vulnérabilité, c'est possible mais c'est très compliqué, il faut que les personnes aient accès à des services où elles

pourront prouver leur vulnérabilité, car la charge de la preuve leur revient.

Cela signifie, par exemple, avoir des attestations de psychologues attestant qu'elles ont été victimes de violences récentes, qui font que la personne a entamé un suivi ici et qu'elle ne pourrait pas être renvoyée dans le pays visé dans la procédure Dublin. Tout cela est conditionné à l'accès au service, à la possibilité pour les acteurs de première ligne d'avoir les ressources pour mettre les mesures en place. Bien évidemment, c'est laissé à l'appréciation de l'Office des Étrangers, et une fois sur deux, cela ne passe pas.

Je pense avoir répondu à toutes les questions.

Le **président**: Je vous remercie, madame Demanche. Je vais céder la parole à Mme Lonne.

Maité Lonne: Étant donné que deux personnes ont posé des questions assez similaires, je vais forcément y répondre en une fois.

Pourquoi n'ai-je pas obtenu le statut de victime? Ce n'est pas vraiment de cela qu'il s'agit. Comme je l'ai expliqué dans mon témoignage, il est très rare qu'un adulte aille de lui-même dans un commissariat pour porter plainte pour des faits de traite. Généralement, ce sont les inspecteurs - de surcroît en effectif réduit-, qui travaillent jour et nuit, parfois à deux ou trois dans un même bureau pour un seul et même réseau, pendant six mois ou un an, voire deux, sur la même affaire.

Au bout d'un moment, ils ont accumulé suffisamment d'éléments pour pouvoir confronter les victimes à ces éléments. En effet, s'ils interviennent trop tôt auprès des victimes, celles-ci prennent la fuite, par peur, parce qu'elles savent qu'il va leur arriver quelque chose. C'est exactement ce qui s'est passé avec moi. L'inspecteur m'a téléphoné parce qu'il a trouvé mon numéro dans les contacts du chef du réseau. Il m'a dit: "Bonjour madame, j'aimerais que nous nous rencontrions." Mais il n'a pas précisé pourquoi, parce qu'il savait que je n'allais pas venir dans son bureau.

Dans ma tête, j'étais coupable, on allait m'arrêter et j'allais finir en prison. Je n'étais pas une victime, de sorte qu'il était inconcevable pour moi de me rendre dans un commissariat. C'est une fois sur place que l'inspecteur m'a tout dévoilé et qu'il m'a fourni tellement d'éléments - même des écoutes téléphoniques dans lesquelles j'ai pu entendre ma propre voix, des échanges dont je ne me souvenais pas toujours - que je n'ai pas eu d'autre choix que de reconnaître ce qu'il m'a amené. En fin de compte, je n'ai fait que signer un papier attestant

que tout est vrai. Et c'est ce qu'il a dû faire avec la majorité des victimes.

Du coup, oui, j'ai été reconnue victime pendant le procès mais, par la suite, quand on m'a amenée chez Sürya, étant belge, je ne remplissais pas leurs critères d'aide.

Je pense que les trois associations - Sürya, Payoke et Pag-Asa - se basent plus ou moins sur le même type de cadre. En tout cas, en tant que Belge, il n'y avait pas de psychologues à l'époque dans cette structure, et donc je n'ai pas reçu d'aide. J'avais déjà un logement, mes papiers étaient en règle, je n'avais pas de problème de potentiel renvoi dans un autre pays. L'assistante sociale m'a dit être désolée parce qu'elle ne savait pas quoi faire pour moi. Cette réponse m'a tellement choquée - alors que j'étais déjà en état de choc - que je suis rentrée chez moi et il ne s'est rien passé d'autre.

Effectivement, il y a une reconnaissance au niveau de la justice, et l'inspecteur chargé du dossier m'a expliqué que c'était la toute première condamnation en Belgique pour ce genre de faits et que, par conséquent, il était déjà très heureux que cela se fasse puisque cela ne s'était jamais fait. Dès lors, on ne pouvait pas demander plus, à partir du moment où c'était la première fois.

Du coup, je me suis vraiment retrouvée toute seule, sans aide de la part de quiconque. Pendant des années et des années, je n'ai pas su quoi faire de moi-même. Je ne savais plus comment je m'appelais, j'avais tellement peur que j'ai envisagé de changer de nom à plusieurs reprises. Heureusement, pour moi, la procédure est gratuite si je fournis mon attestation selon laquelle c'est pour ma sécurité, que je suis victime. Je ne l'ai pas fait, et je me suis carrément lancée dans des interviews et des dénonciations à visage découvert, avec mon vrai nom. Je n'ai été contactée qu'une seule fois par des personnes du groupe, mais il ne m'est jamais rien arrivé et cela s'est passé, il y a assez longtemps.

Pour ce qui est de la protection des victimes - je parle ici des victimes belges -, la situation est extrêmement compliquée car ces personnes sont difficilement identifiables. Comme je le disais, chez les adultes, on ne se présente pas dans un commissariat pour dire qu'on est victime, on n'arrive même pas à se dire victime. C'est vraiment au moment où l'inspecteur m'a dit, le jour de l'audition, "vous êtes victime, je vous vois, je vous entends et je vous crois", que je me suis effondrée sur son bureau et que je me suis mise à parler. Avant qu'il ne prononce ces phrases, j'étais coupable et j'étais vraiment persuadée qu'on allait

me mettre en prison.

Il s'ensuit tout un travail psychologique qui doit être fait au fil des années. Parfois, les années de reconstruction sont même plus longues et plus importantes que les années de violences qu'on a subies.

Dans le cas des mineurs, la situation est assez différente, parce qu'il y a forcément des adultes qui amènent et qui portent la parole des enfants. Il n'y a qu'un seul centre en Belgique qui s'occupe de ce genre de cas, à savoir Esperanto, mais la structure est très petite. Il n'y a pas suffisamment de places, et il est très difficile d'instaurer des collaborations entre différents services.

Ce point rejoint une question sur les acteurs de première ligne. La jeunesse a-t-elle suffisamment connaissance du problème? La réponse est non, justement. La plupart des magistrats, déjà en dehors de la traite des êtres humains, ne savent plus quoi faire des enfants et expliquent aux enfants pourquoi ils ne peuvent plus les protéger. Il y a aujourd'hui deux ans d'attente pour un simple placement. Certaines jeunes filles sont enfermées en Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) pour leur protection, ce qui est complètement aberrant.

Les magistrats ne savent plus quoi faire de ces enfants. Seul un enfant sur dix fait l'objet d'une expertise par manque de temps, de moyens et d'experts. Dès lors, la plupart du temps, on ne sait plus quoi faire, tout simplement. Il est vrai que les mineurs sont filmés, enregistrés alors que, pour les adultes, les dépositions se font par écrit. Du coup, cela rejoint une fois de plus la question que j'ai entendue tout à l'heure sur le choix entre déclaration orale et déclaration écrite.

Je suis désolée, toutes les questions sont liées, raison pour laquelle je pars un peu dans tous les sens. Ce sont des choses qui sont vraiment très complexes, d'autant que le temps de réflexion est très long et qu'on ne se dirige pas soi-même vers les services de police. Lors des premières déclarations, notre discours peut changer, on ne se rappelle pas toujours certaines choses, on met des choses en avant en oubliant d'autres... Parfois, on peut également donner l'impression - lorsque la déposition est prise trop tôt, de mentir ou de changer de version - de devenir hystérique, d'avoir des problèmes psychologiques qu'on ne met pas sur le compte des violences sexuelles qu'on a vécues.

En fait, une audition effectuée très tôt peut être positive, parce qu'on a de plus en plus d'éléments à charge du réseau. Mais en même temps, à cause

de tous les éléments psychiques, qui sont complètement divisés dans le cerveau de la personne au moment même, on ne se rappelle pas toujours les visages. Encore aujourd'hui, je ne me souviens pas du visage de la majorité des personnes qui m'ont violée. Parfois, en rue, je vois une barbe qui y ressemble, je sais que ce n'est pas lui, mais je panique parce que cela pourrait, potentiellement, y ressembler, mais comme je n'ai pas les autres éléments du visage, je n'en sais rien.

On peut avoir des attitudes qui semblent bizarres, fantaisistes, et la police ne sait pas quoi faire avec ce genre d'attitudes. Du coup, l'accompagnement des victimes est très complexe et très compliqué, pour les prises de déposition et ce genre de choses.

Je pense que, dans la façon dont la protection des victimes est mise en place, il y a encore pas mal de dysfonctionnements, notamment à cause de certains articles qui se superposent, par rapport aux droits des victimes dont on ne tient pas toujours compte. Parfois, certaines structures qui ne sont pas adéquates sont priorisées ou sont plus régulièrement entendues par les institutions, alors qu'il existe d'autres structures qui sont plus efficaces et plus adéquates et spécialisées. Donc il y a un souci à ce niveau. Ce n'est pas parce qu'une structure a un nom et un cachet qu'elle est efficace et efficace. On s'en rend malheureusement bien compte sur le terrain.

Je tiens aussi à souligner le fait qu'il est vraiment capital d'accompagner les victimes, surtout mineures. Finalement, quand on grandit, on peut plonger dans l'autodestruction, l'anorexie, l'automutilation; des personnes vont très loin dans ce genre d'autodestruction. Mais il y a aussi des personnes qui reproduisent... Il y a des proxénètes qui sont d'anciens enfants violés, des femmes se dirigent vers la prostitution d'autodestruction. Ce sont des schémas comportementaux qui sont connus et reconnus. Il faut vraiment faire quelque chose pour ces victimes parce que c'est une chaîne sans fin qui se répète encore et encore.

Il y avait une question par rapport aux recommandations aux autres victimes. La question est tellement large que je n'ai pas bien saisi ce que vous attendiez comme réponse.

Emmanuel Burton (MR): Par rapport à ce que vous avez vécu, quels sont les éléments prioritaires dans les recommandations qui devraient être mis en œuvre immédiatement?

Maïté Lonne: Déjà, pouvoir être entendue, reconnue et accompagnée en tant que victime belge. Je parle ici des associations et pas de la

justice, puisque j'ai été reconnue.

Il n'y a pas suffisamment de structures d'aide. Les structures qui existent déjà, qui ne sont que trois, aident majoritairement les personnes étrangères. J'avais besoin d'un accompagnement psychologique d'urgence, que je n'ai pas reçu. J'ai mis sept ans à le trouver et je dois payer 60 euros par séance, de ma poche, toutes les deux semaines depuis trois ans. Comme il n'y a pas assez de psys formés en Belgique, j'ai dû attendre sur une liste d'attente pendant deux ans. J'étais à deux doigts de partir en France pour être suivie, puisque la France est beaucoup plus avancée sur ce genre de suivi.

Ce qui est très difficile au niveau de la justice, c'est que tout est très mécanique, déshumanisé, et finalement porter plainte... Ici, je n'ai pas fait le choix puisque c'est l'inspecteur qui est venu me chercher. Par exemple, une victime, même de viol, qui décide de porter plainte, est traitée comme un numéro. Elle est totalement déshumanisée et traumatisée une seconde fois par notre système judiciaire, qui la traite comme un objet.

Donc, quand je suis sollicitée sur les réseaux sociaux par des victimes qui me demandent si elles doivent porter plainte, je ne sais même plus ce que je dois leur répondre. A-t-elle les épaules assez solides pour être traumatisée une deuxième fois? A-t-elle les épaules assez solides pour revivre son passé, pour être humiliée par l'avocat de la partie adverse, pour que sa vie entière soit décortiquée aux yeux et au su de tous? Est-elle capable de supporter cette re-traumatisation? Si oui, alors elle doit porter plainte.

Leur dire de porter plainte et que tous leurs problèmes seront réglés, c'est totalement faux. Et vu que très peu de plaintes aboutissent – pour les femmes on est à 4 % au niveau du viol et pour les enfants à 1 % –, j'ai envie de dire aux victimes de ne pas attendre d'être reconnues en justice, parce que, s'il faut attendre, alors tu ne te restaures jamais. Il faut vraiment miser sur le travail psychologique, l'accompagnement par des psychotraumatologues, parce que tous les psys qui ont fait cinq ans d'études en master sont incapables d'accompagner les victimes puisqu'ils n'ont pas du tout le bagage. Ils ont été formés pour accompagner monsieur et madame, qui ont des problèmes conjugaux classiques.

En Belgique, on manque cruellement de personnes formées.

Quand je suis rentrée à l'ULB pour faire une formation en psychotraumatologie, nous étions septante dans ma classe. Il y avait une

cinquantaine de psys qui voulaient ajouter ce bagage-là à leur première formation. Il y avait deux inspecteurs de police, ce qui est excessivement peu. Il y avait deux éducateurs, dont moi, et pour le reste, une assistante sociale. C'est donc extrêmement peu, et cela devrait être incorporé d'office dans les cursus chez les éducateurs, chez les assistantes sociales, dans le corps médical. Même chez les infirmières, il devrait y avoir un module d'accueil aux victimes, parce qu'il s'agit d'un accompagnement tellement spécifique qu'il nécessite une année d'études supplémentaire pour pouvoir apprendre tous les schémas.

Il faut donc vraiment miser sur cet accompagnement psychologique, qui est essentiel et indispensable. Nous sommes confrontés à tellement de suicides – cela fait des années qu'autour de moi, j'observe tous les mois des victimes qui font des tentatives de suicide ou qui se suicident – que ç'en est devenu une routine. Je ne dis pas que je banalise le problème, mais celui-ci est tellement fréquent qu'en fin de compte, il devient habituel. Et ces victimes-là, on n'en entend jamais parler puisqu'elles n'auront plus jamais de voix.

Dès lors, l'accompagnement psychologique et la formation des inspecteurs de police qui prennent les dépositions sont des aspects capitaux. En France, il existe des unités spécifiques qui prennent ces dépositions, avec des cadres bien définis, bien spécifiques, et cela n'existe pas en Belgique. C'est vraiment parce que l'inspecteur a volontairement décidé de se former qu'il se dirige vers cette formation, mais celle-ci devrait être obligatoire.

Je ne sais pas si je vous ai apporté suffisamment d'éléments, mais c'est déjà un bon début.

Le président: Je vous remercie, madame Lonne.

Eefje de Volder: Dat was een aardige lijst vragen. Ik zal ze beantwoorden in de volgorde waarin ze werden gesteld. Indien ik een vraag niet beantwoord zou hebben, mag u mij daar zeker op wijzen.

De inrichting van de noodopvang is ooit begonnen als een ad-hocmechanisme dat in werking gesteld kon worden indien de omstandigheden dat vereisten. We hebben ons toen gericht tot een aantal opvanginstellingen die zich daaraan wilden committeren. Daarnaast contacteerden we burgemeesters, maar ook het ministerie voor de financiële kant van de zaak en de benodigdheden voor de inrichting. Het ging destijds om crisisopvang zoals die van het Rode Kruis voor noodsituaties, waarbij men een turnzaal met

bedden inricht om mensen noodopvang te kunnen bieden.

In de praktijk stellen we vast dat de slachtoffers in kwestie meer noden hebben dan louter 'bed, bad en brood' en dat de groepen slachtoffers in Nederland kleiner zijn dan de groepen waarmee jullie onlangs in België te maken kregen. Daarom hebben we ervoor gekozen twintig vaste noodbedden te hebben die steeds beschikbaar zijn om slachtoffers te plaatsen, via de Inspectie. De onderliggende boodschap is dat we nog steeds de mogelijkheid hebben om op te schalen. De financiering daarvan is daarbij het belangrijkste aspect. Het is momenteel misschien wat moeilijker om locaties te vinden, aangezien zowel België als Nederland met een migratiecrisis kampen, maar indien de nodige budgetten voorhanden zijn, gaat het wat sneller. We hebben samenwerkingsakkoorden met een aantal gemeenten die bereid zijn opvang te organiseren, maar het is niet mogelijk om dat met elke gemeente te regelen, want dat duurt te lang.

Die twee keer vier weken is inderdaad een erg korte periode, die doorgaans niet volstaat voor zeer grote groepen. Voor kleinere groepen volstaat dat wel, want de slachtoffers moeten sowieso in het reguliere systeem worden geïntegreerd, dus in de normale opvangmogelijkheden of in andere voorzieningen indien opvang niet nodig blijkt. Meestal lukt het ons iets te regelen op dat vlak, anders blijven ze langer op die plekken. De Inspectie is daar de plaatsingsbevoegde. Het is in het belang van de Inspectie dat de mensen er langer zitten, en dan moet zij daar toestemming voor geven, wat vaker gebeurt bij grotere groepen dan kleinere groepen.

We stellen vast dat dit ook gebeurt bij bijzonder samengestelde groepen. Onlangs vingen we twee gezinnen op met baby's en kleine kinderen, waarvoor het niet eenvoudig is een volgende opvangplek te vinden. In zo'n geval blijven die groepen langer op dezelfde opvangplek, omdat het belangrijk is dat zij niet te vaak worden herplaatst.

Wat de samenwerking tussen Nederland en andere landen betreft en de daarmee verbonden moeilijkheden, heeft het me het meest verbaasd dat grensoverschrijdende gevallen van mensenhandel erg nationaal worden behandeld. In België onderzoekt men wat er op het eigen grondgebied is gebeurd en in Nederland onderzoekt men welke feiten zich op het Nederlandse grondgebied hebben voorgedaan. Er wordt echter veel te weinig samengewerkt om die zaken grondig transnationaal aan te pakken. Het is inderdaad niet eenvoudig en het vergt veel capaciteit. Men heeft al vermeld hoeveel capaciteit

er nodig is om überhaupt een zaak te behandelen, dus er moeten keuzes worden gemaakt. Het is wel jammer, want zowel achter grote zaken van seksuele als economische uitbuiting schuilen er grote criminelen, waarvoor men het grof geschut moet bovenhalen, wat mogelijk is in die transnationale aanpak.

We werken vaak nauw samen met slachtofferhulporganisaties en in deze zaak hebben we de inspecties en het OM samen gecontacteerd met het verzoek een gezamenlijk onderzoek op poten te zetten. Uiteindelijk wordt het erg nationaal bekeken. In de zaak-BASF werd een grote groep slachtoffers in Nederland gehuisvest, die zowel in Nederland als Duitsland hebben gewerkt. Het probleem daarbij is dat het voor de mensen met wie wij hebben gesproken over mensensmokkel ging.

Zij werkten in relatief goede omstandigheden en ze werden redelijk goed betaald. Sommigen hadden een achtergesteld loon, maar dat was al bij al beperkt. Het werd dus een zaak van mensensmokkel, waardoor men te maken kreeg met het probleem dat er in Nederland geen echt statuut is voor slachtoffers van mensensmokkel. Er is alleen maar een statuut voor mensenhandel. Er is nu een zaak lopende in Nederland wegens mensensmokkel, maar de personen in kwestie zijn zelf niet nodig voor het smokkelonderzoek. Men heeft ook nog onderzocht of hun getuigenis nodig was voor het proces in België, want 37 van hen hadden ook op de BASF-werf gewerkt. Uiteindelijk heeft het arbeidsauditoraat aangegeven dat zij niet nodig zijn voor het onderzoek.

We kunnen dus alleen maar vrijwillige terugkeer regelen met IOM, aangezien we die mensen niets anders kunnen bieden. Vandaag zijn er een aantal mensen teruggekeerd naar hun thuisland en volgende week vertrekken weer een paar mensen. Indien men niet het label van slachtoffer van mensenhandel of ernstige benadeling – een nieuwe categorie – krijgt, dan kunnen we niets doen, aangezien het mensen zijn die louter worden beschouwd als personen die illegaal op het Nederlandse grondgebied verblijven. Ze kunnen dus vrijwillig terugkeren of de illegaliteit ingaan, wat we natuurlijk niet adviseren. Het is een heel unieke situatie, want het uitzendbureau heeft de accommodatie gedeeltelijk moeten betalen. We hebben wel wat compensatie kunnen regelen via het ministerie. Dat zorgt ervoor dat in die zaak de noodvoorziening niet van toepassing was, aangezien de Inspectie niet het vermoeden uitte dat het om slachtoffers van arbeidsuitbuiting ging. Bijgevolg konden die mensen ook niet worden geplaatst. Dat betekent dus niet dat het mechanisme niet zou werken; de zaak kreeg

gewoon een andere classificatie.

Wat de juridische bijstand aan slachtoffers betreft, CoMensha is het coördinatiecentrum voor slachtoffers van mensenhandel en heeft dus geen eigen opvanginstellingen. We verwijzen alleen maar door. De mensen op de helpdesk beschikken over de juridische kennis voor de ondersteuning van de slachtoffers van mensenhandel. We spreken met ketenpartners en sporadisch met slachtoffers. Wanneer mensen zorg nodig hebben, krijgen zij ook juridische bijstand van hen. Daarnaast krijgen ze ook een advocaat toegewezen, maar dat gebeurt pas als men als slachtoffer wordt erkend, wat wij als een groot manco hebben aangestipt. Het komt erop neer dat men, wanneer men met de opsporingsdiensten spreekt en niet de slachtofferstatus krijgt, geen juridische bijstand krijgt tijdens dat gesprek.

Dat is in Nederland een groot pijnpunt. Wij zouden graag zien dat men in Nederland meer evolueert naar de werkwijze in België, omdat in Nederland alleen de opsporingsdiensten het slachtofferstatuut kunnen toekennen. Dat verklaart meteen ook waarom de Belgische en Nederlandse cijfers zo van elkaar verschillen. Ik beland hiermee bij het volgende punt.

In Nederland hebben de opsporingsdiensten een meldingsplicht bij de geringste aanwijzing van vermoedelijke slachtoffers van mensenhandel, maar er zijn natuurlijk ook veel mensen die niet naar de politie gaan of niet met de politie willen spreken. De zorginstellingen kunnen wel vrijwillig bij ons een melding maken, waardoor mensen in beeld komen die niet op de radar staan van opsporingsinstanties. Dus bij het geringste vermoeden van mensenhandel, worden de personen in kwestie opgenomen in de statistieken.

Het grote verschil tussen de Belgische cijfers, de Nederlandse cijfers en de cijfers van de ILO valt te verklaren door verschillende schattingsmechanismen. De 5.000 personen waarvan sprake is, werden aangehaald in een wetenschappelijk studie van de nationale rapporteur en wetenschappers, op basis van het aantal intakegesprekken met de opsporingsdiensten. Men heeft daarmee een schatting gemaakt die vrij nauw aansluit bij de werkelijke aantallen, hoewel de betrokken personen aangeven dat het aantal nu veel hoger ligt. De schatting van 20.000 à 30.000 personen van de ILO en België blijft natuurlijk een schatting, die ik niet per se waardevol vind, omdat er ook gedwongen huwelijken en aanverwanten in worden betrokken.

Ina Hut: Ik wil ook nog even aanvullen dat die

schatting van 5.000 tot 7.500 personen dateert van 2 à 3 jaar geleden en die werd gemaakt door een van onze leden van de Raad van Toezicht, vanuit zijn wetenschappelijke functie. Die geeft zelf aan dat die schatting te laag is, aangezien die gebaseerd is op de cijfers van CoMensha. Hij geeft aan op één meter diepte te vissen en alles wat eronder zit niet mee te nemen. Hij zegt zelf – ook de nationale rapporteur geeft dat aan – dat die schatting aan de lage kant is. In Nederland gaat het dus eerder in de richting van 20.000 personen. Er zijn jaarlijks ongeveer 700 tot 1.000 officiële meldingen.

Eefje de Volder: Daar zit dus ook een verschil, maar dat ziet men in verschillende EU-landen: iedereen heeft een andere definitie van wat een slachtoffer is. In België geldt dat een slachtoffer iemand is die het officiële slachtofferstatuut heeft gekregen, in Nederland geldt het bredere begrip. Daardoor zijn er daar meer mensen, en volgens mij doet dat meer recht aan de realiteit. Er zijn nu eenmaal veel meer slachtoffers die niet dat statuut krijgen.

Vervolgens ga ik in op de P8- en de P9-regeling en hoe die zich verhouden. De P8-regeling geldt, lijkt mij, voor het slachtofferstatuut zoals het hier bestaat, voor mensen zonder rechtmatig verblijf die als slachtoffer worden aangemerkt. Zij krijgen een P8.

P8.3 geldt zolang de strafrechtelijke procedure loopt. Op het moment dat het Openbaar Ministerie besluit om er niet langer mee door te gaan, bijvoorbeeld omdat er onvoldoende bewijs is of omdat de dader niet kan worden gevonden, houdt ook de slachtofferbescherming op. Dat is echt nadelig. Wel is het zo dat er, op het moment dat er een dader in beeld is en de strafrechtelijke procedure begint te lopen, een permanent verblijf aan de slachtoffers moet worden aangeboden. Dat is iets wat verbeterd is ten opzichte van de eerdere situatie.

De P9-procedure is wat men noemt 'het schrijnend pad'. Dat probeert men als vangnet te gebruiken voor iedereen die geen aangifte wil doen bij de politie. Om in aanmerking te komen voor de P8-procedure, moet men immers aangifte doen. Dat loopt dus niet via slachtofferorganisaties. Men zou dus kunnen redeneren dat iemand door zijn geestelijke toestand of wat dan ook alsnog het slachtofferstatuut kan krijgen zonder naar de opsporingsdiensten te gaan. In feite is dat een wassen neus. Er wordt nauwelijks gebruik van gemaakt en het wordt nauwelijks gehonoreerd.

Zo kom ik bij de volgende soort van wassen neus. U merkt terecht op dat het in Nederland soms heel

mooi lijkt op papier, maar dat betekent nog niet dat het in de praktijk ook daadwerkelijk wordt geïmplementeerd. Daar hebben wij echt veel last van. Het lijkt allemaal prachtig te gaan in Nederland, de overheid kan het allemaal prachtig beschrijven, maar de realiteit is veel weerbarstiger. Wel mooi is dat men, op het moment dat het allemaal mooi beschreven staat, ook mensen aan hun jasje kan trekken zodra het niet gaat zoals men zou willen. Dat is wel een voordeel. Dat is meteen ook waarom er zoveel nadruk wordt gelegd op wetenschappelijk onderzoek. We hebben onlangs vanuit CoMensha een onderzoek gevoerd naar arbeidsuitbuitingszaken. We zeggen dezelfde dingen, al jaren, maar pas op het moment dat het wetenschappelijk onderzoek er ligt, worden diezelfde signalen serieus genomen. Daarom ligt er heel veel nadruk op het wetenschappelijk onderzoek. Daarvoor werken we samen met de universiteiten, maar daarnaast hebben we ook expertisecentra, bijvoorbeeld het Centrum tegen Kinderhandel en Mensenhandel (CKM). Dat voert veel onderzoeken, onder andere de criminele uitbuitingsonderzoeken.

Zo proberen we dat aan te pakken, omdat die onderbouwing nodig is.

Ina Hut: Laat mij intussen anders nog even die ene vraag over *Open je ogen* behandelen en die direct relateren aan gemeentelijk beleid.

In Nederland worden de gemeenten als heel belangrijk beschouwd in het signaleren van mensenhandel. Eind dit jaar moeten ze ook het basisbeleid inzake mensenhandel op orde hebben. Onze tentoonstelling *Open je ogen* zetten wij heel strategisch in, juist om te bereiken dat met name gemeenten daar allerlei bewustwording rond organiseren en ook daadwerkelijk aan de slag gaan met het beleid.

Bij met name de burgemeesters en de gemeenteraden is de bewustwording de laatste vier à vijf jaar aanzienlijk verbeterd, maar bij het Nederlandse publiek valt dat nog erg tegen. Onze *Open je ogen*-campagne heeft inmiddels in zo'n vijftig gemeenten gelopen, meestal voor drie à vier weken. Er worden allerlei activiteiten omheen georganiseerd en het bereik is best wel groot, maar de bewustwording bij het Nederlandse publiek kan nog vele malen hoger.

We zeggen altijd dat een burgemeester of het college van college van B&W zich misschien wel kan committeren aan de aanpak van mensenhandel, maar wat als die burgemeester vertrekt? Het mag niet van één persoon of van een groepje personen afhangen.

Nogmaals, de gemeenten zijn ontzettend belangrijk in de aanpak van mensenhandel. Het gebeurt in de gemeenten namelijk onder de neus, het gebeurt gewoon bij ons allemaal om de hoek.

Eefje de Volder: Volgens mij is het belangrijkste daarin dat mensenhandel en alle vormen van uitbuiting een haaldelict zijn. Men moet dus actief de boer op. Wie niet weet waar hij moet kijken, ziet ook niets. Mede daarom zetten we in op de regionale/lokale aanpak, ook omdat gemeenten voor een groot deel financieel verantwoordelijk zijn voor de slachtofferopvang.

Ik kom nog even terug op wat gezegd werd over veilige migratie. Er werd gevraagd of het niet gemakkelijker zou zijn om veilige, wettelijke toegang tot het grondgebied te verlenen aan bepaalde beroepen. Hoe wordt daar in Nederland over gedacht? In Nederland wil men daar niet van weten. Migratie is grotendeels een nationale aangelegenheid. Niet alles is dus EU-geregeld. Nederland is van mening dat reguleren niet de oplossing is, omdat het idee is dat men daardoor veel meer mensen aantrekt. Dat is in feite het standpunt van de Nederlandse overheid.

Dat neemt niet weg dat wij dat heel belangrijk vinden. Uiteindelijk zijn er gewoon tekorten, we hebben mensen nodig. Als wij dat niet op een goede, ordentelijke manier regelen, krijg je net die illegale routes. Er zullen immers altijd mensen zijn die de behoefte hebben om er economisch beter van te worden. Op die manier houdt men het dus ook in stand.

De omgang met dat gegeven is politiek gekleurd, dat bepaalt uiteindelijk het beleid. Volgens mij is het in elk geval beter om het te reguleren en dan te zien wat er gebeurt, dan het aan de markt over te laten, want die zal uiteindelijk toch wel mensen uit andere landen halen.

Ina Hut: Met betrekking tot Oekraïne vroeg u waarom wij het zo snel op het netvlies hadden. Geen idee of dat bij ons sneller was dan in België, maar vanuit CoMensha zijn we heel actief initiator geweest voor een bewustwordingscampagne. We hebben flyers gedeeld via social media en daarbij hebben we alle ketenpartners betrokken. Die flyers hangen op bij alle noodopvanglocaties voor Oekraïners, de politie en de Kamer van Koophandel gebruiken ze, ze zijn heel breed verspreid. Kijk, overal waar er oorlog is, zijn er kwetsbare mensen, en in dit geval was dat heel dichtbij. De mensen konden vanaf de grens met Polen worden opgehaald en uitgebuit. Wij wilden daar bewust in een heel vroeg stadium voor waarschuwen, en dat is gelukkig ook heel snel opgepikt door de ministeries, met name door het ministerie van

Justitie en Veiligheid, dat er op zijn beurt andere ministeries bij betrokken heeft.

Er is nu één keer per drie, vier weken overleg met alle ketenpartners en de betrokken ministeries om de signalen goed te kunnen opvangen. De signalen met betrekking tot uitbuiting van mensen uit Oekraïne zijn best wel talrijk, maar er is maar een laag aantal definitieve meldingen. Bij ons zijn dat er drie à vier; in de ons omringende landen zijn dat er één à twee per land. Nederland zit daarin wel in de top, maar toch maak ik me ernstig zorgen, omdat ik denk dat er veel meer Oekraïners worden uitgebuit.

Eefje de Volder: Er waren nog heel veel punten, maar u kunt ons ook op elk ander moment nog vragen stellen.

Een volgens mij heel belangrijk punt dat u maakte, ging over de harmonisatie bij opstart van zaken bij verschillende opsporingsdiensten. Dat is voor ons erg lastig, want het verloopt anders als de arbeidsinspectie dan wel de politie een zaak aanhangig maakt. Als dat mogelijk zou zijn, is het echt belangrijk dat u daarop inzet.

Wat met betrekking tot het centrale aanmeldpunt in oprichting meegenomen moet worden en waaruit we inspiratie kunnen halen, is dat de coördinerende functie maakt dat we met een bepaalde snelheid kunnen handelen, bijvoorbeeld in een zaak met Oekraïners, maar dat we ook waar nodig kunnen opschalen. Veel slachtofferorganisaties zijn continu bezig met het operationeel ondersteunen van slachtoffers. Ze hebben niet altijd de tijd om de boer op te gaan om meer middelen los te krijgen. Dat zijn dan zaken die wij voor die organisaties kunnen oppakken. Volgens mij heeft dat heel veel waarde, net zoals het feit dat er altijd één punt is waar je naartoe kunt als je er met een bepaalde casus niet uit raakt en dat het opgeschaald kan worden. Dat is een heel belangrijk facet aan zo'n centraal meldpunt.

Ina Hut: Ik maak nog één aanvulling. Uiteindelijk wordt het succes van alle nationale actieplannen die tot stand zijn gekomen, het plan 'Samen tegen mensenhandel' en noem maar op, natuurlijk bepaald door het aantal slachtoffers dat we in beeld kunnen brengen. In Nederland is dat de afgelopen vijf jaar steeds gedaald. Mooie plannen zeggen dus inderdaad niet alles. De intentie is er mischien wel, maar uiteindelijk gaat het wel om wat je in beeld krijgt. Elk slachtoffer dat niet wordt signaleerd, is er één te veel. Het gaat niet om de cijfers. Elk slachtoffer dat wij missen en dat we niet signaleren, is er één te veel. We hebben daarnet een zeer schrijnend verhaal gehoord, en dat is maar één van de vele.

Le président: Je vous remercie toutes pour vos observations et vos réponses, qui sont complètes.

Pas de question complémentaire de la part de mes collègues. En ce cas, je me tourne vers vous et je tiens sincèrement à vous remercier pour votre investissement, pour le temps que vous avez mis à préparer vos exposés, pour vos réponses, pour vos témoignages. Tout cela était fort important. J'espère que vous nous suivrez dans nos travaux. Si certains textes d'intervention n'ont pas été communiqués, n'hésitez pas à les transmettre au secrétariat de la commission pour que nous puissions les mettre en ligne et les faire apparaître dans leur intégralité. Les comptes rendus seront aussi publiés sur le site du Parlement.

Que ce soit pour les auditions précédentes ou pour celles à venir, n'hésitez pas à nous communiquer vos observations ou vos remarques. Nous allons nous nourrir de tout ce qui peut nous permettre d'améliorer les choses. Comme j'ai entendu le verbe "écouter", j'espère que nous avons fait plus que vous écouter et que nous vous avons entendues. En effet, des leçons importantes sont à tirer des auditions de ce jour.

Je vous souhaite à tous une belle fin de journée et vous donne rendez-vous lundi prochain à 14 h 00 pour la poursuite de nos travaux. Je tiens à souligner que la réunion s'ouvrira sur un petit ordre des travaux. En effet, notre collègue Emmanuel Burton a remplacé notre ex-collègue Nathalie Gilson, qui avait été désignée rapporteuse de la commission. Comme elle ne siège plus dans notre Assemblée, il convenait de désigner un nouveau rapporteur, en l'occurrence pour le groupe Mouvement réformateur. Ce sera donc M. Burton. J'ai donc besoin de la présence de mes collègues pour pouvoir remplir ce point d'ordre administratif.

Je vous remercie.

La réunion publique de commission est levée à 16 h 26.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 16.26 uur.